

Année
2022

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

22 NOV. 2022

N° 033 213 302 144 2022

122-Du 16/11/2022-19A-D

Gestion du risque érosion à Lacanau : où en sommes-nous ?

⎓ Bilan concerté et enseignements
de la stratégie locale de gestion
de la bande côtière 2016-2022

LE RAPPORT



VILLE DE
LACANAU

EDITOS



Laurent PEYRONDET
Maire de Lacanau

A l'heure où notre plan d'actions 2016-2022 relatif à l'érosion - appelé stratégie locale de gestion de la bande côtière - arrive à son terme, le bilan que nous vous proposons ici est un formidable encouragement à poursuivre collectivement cette dynamique.

Notre engagement financier de 2,6 M€ a confirmé notre volonté de prendre à bras le corps le sujet de l'érosion côtière à travers des choix de gestion partagés et responsables, basés sur une connaissance constamment enrichie afin d'assurer au quotidien la sécurité des biens et des personnes de notre littoral attractif, tout en préparant l'avenir du mieux possible pour nous éviter des situations d'urgence catastrophiques.

En ce sens, l'expérience acquise nous apporte de nombreux enseignements précieux :

- le plan d'actions présente un taux d'exécution très satisfaisant : si quelques actions n'ont pu être réalisées, d'autres objectifs ont été dépassés
- la concertation et la communication constituent deux éléments-clés de la stratégie canaulaise, qui la distinguent des autres stratégies locales de Nouvelle-Aquitaine
- une des réussites majeures repose sur l'approfondissement de la connaissance du littoral à travers l'observatoire local
- des innovations inédites en matière d'urbanisme ont inspiré d'autres territoires
- des actions de relocalisation ont été décidées, de l'actualisation de l'étude de relocalisation pour 2100 aux opérations de transfert de biens communaux exposés en rétro-littoral, en lien étroit avec le ré-aménagement du front de mer et le projet partenarial d'aménagement
- une combinaison efficiente de la lutte active dure et douce, qui a fait l'objet d'une régularisation administrative et d'une projection à plus long terme (10 ans de rechargement en sable et pré-dimensionnement de l'ouvrage « horizon 2050 ») pour gérer la période transitoire de la ville océane à 2050
- le partenariat animé par le GIP Littoral et toujours dynamique sur les politiques littorales garantit le dialogue propice au bon déroulé opérationnel des stratégies locales

Dans un contexte de prise de conscience croissante encouragée par la loi Climat et Résilience de 2021 et conscients que nous ne pourrons pas compter sur l'éternelle clémence de l'océan, le plan 2023-2030 aura pour charge de poursuivre le travail entamé sous l'égide du GIP Littoral et de la Région depuis 2009 avec exigence et ardeur.

En lien avec la communauté de communes Médoc Atlantique, il s'agira de traduire l'ambition de mon équipe municipale pour les Canaulais et notre ville océane, afin d'anticiper les phénomènes et de nous adapter plus encore au changement climatique.



Hervé CAZENAVE
Adjoint au maire délégué au littoral et aux affaires maritimes

Au terme de six ans de déploiement de notre stratégie locale de gestion de la bande côtière, l'élaboration d'un bilan concerté a permis de partager les conclusions avec les partenaires et le comité local, comme les réflexions et les travaux relatifs à l'érosion depuis plus de dix ans.

Les actions « sans regret », à conduire au présent pour dégager des possibilités dans l'avenir, ont coloré la période 2016-2022. Au lancement de notre stratégie locale, les actions « sans regret » reposaient sur l'acquisition de données. Cet objectif ayant été atteint, le socle de connaissance continue d'être enrichi et nous permet d'atteindre un niveau supérieur d'actions « sans regret » à mettre en œuvre dès 2023 : les relocalisations des équipements communaux les plus exposés à l'érosion côtière. Peu de cas d'urgence se sont présentés depuis 2016 sur la côte canaulaise, les conditions météo-marines y sont pour beaucoup mais notre volonté d'anticiper toujours mieux y contribue aussi.

En cette année 2022, plus qu'un terme, il s'agit d'assurer la suite du déploiement de notre stratégie locale avec un plan d'actions actualisé sur la période 2023-2030, avec de nouveaux plans de financement et avec un nouveau cadre de gouvernance. Il revient désormais à la communauté de communes Médoc Atlantique d'inclure Lacanau dans sa stratégie communautaire.

La période qui s'ouvre sur la décennie 2020 va être synonyme d'une métamorphose du front de mer. Les grands changements à venir prennent appui sur les assises fondées depuis 2014. Dans ce processus-projet de transformation, les premières relocalisations et le réaménagement du front mer vont conférer à la bande littorale une physionomie inédite où l'ouvrage « horizon 2050 » trouvera sa place tandis que l'étude du scénario de relocalisation sera actualisée.

Le vœu de la commune est de rester engagée sur le plan d'actions 2023-2030 de la stratégie locale, en particulier sur les actions de gestion de la bande côtière requérant de la proximité ainsi que sur le dialogue avec vous afin de bien accompagner ces évolutions qualitatives qui dessinent la nouvelle ville océane.

Je vous souhaite une excellente lecture du rapport du bilan concerté 2026-2022 de la stratégie locale de gestion de la bande côtière.

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	6
2.	OBJECTIFS ET METHODE D'EVALUATION	7
3.	APPROCHE GLOBALE DE LA STRATEGIE LOCALE	9
3.1.	La présentation de la stratégie locale 2016-2022	9
3.1.1.	Le contexte canaulais sur la bande côtière	9
3.1.2.	L'historique de la mise en place de la stratégie locale	10
3.1.3.	Les lignes directrices de la stratégie locale	11
3.2.	La structuration de la stratégie locale	13
4.	GOVERNANCE, ANIMATION ET SUIVI DE LA STRATEGIE LOCALE	14
4.1.	Une stratégie construite autour de trois cercles de partenaires	14
4.2.	Les partenaires du 1 ^{er} cercle	15
4.2.1.	Le GIP Littoral : un accompagnement partenarial et méthodologique à toutes les étapes de la stratégie	15
4.2.2.	La Région Nouvelle-Aquitaine : un financeur impliqué dans le suivi global de la stratégie	16
4.2.3.	Les services de l'Etat : un partenaire facilitateur sur la dimension réglementaire et financeur	16
4.2.4.	La communauté de communes Médoc Atlantique : un partage au titre de sa compétence en défense contre la mer	17
4.2.5.	L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine : un nouvel acteur à intégrer dans le tour de table	18
4.3.	Les partenaires des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cercles : une mobilisation spécifique en fonction des actions de la stratégie	18
4.4.	La gouvernance, l'animation et la concertation : véritables forces de cette stratégie	20
4.4.1.	Une très forte mobilisation politique et technique de la commune et de ses partenaires	20
4.4.2.	Une animation dynamique, dans la durée et bien articulée avec les autres projets communaux	22
4.5.	Une connaissance fine de l'avancement de la stratégie par la commune, mais néanmoins une difficulté pour les partenaires à en avoir une vision claire	24
5.	BILAN SYNTHETIQUE DES AXES DE LA STRATEGIE LOCALE	26
5.1.	Une stratégie locale avancée sur tous ses volets	26
5.2.	La concertation et la communication, deux éléments-clés de la stratégie canaulaise, qui la distinguent des autres stratégies régionales	27
5.3.	Une connaissance approfondie de l'érosion du front de mer : une réussite majeure de la stratégie	29
5.4.	Des systèmes d'alerte et de gestion de crise opérationnels, des protocoles internes de gestion de crise à consolider	32



5.5.	Des innovations majeures en matière d'urbanisme, dont la pérennité est dépendante des évolutions législatives.....	34
5.6.	Des actions de relocalisation articulées étroitement avec la démarche d'Aménagement durable de la station.....	36
5.7.	Un principe fort de privilégier les processus naturels contre l'érosion, avec une optimisation continue des rechargements de sable	39
5.8.	Un axe centré sur les ouvrages en dur de protection de l'érosion, qui représente près de la moitié du coût global de la stratégie	42
5.8.1.	L'ouvrage actuel : régularisé et entretenu, une stabilité dangereusement menacée à horizon 10 ans	42
5.8.2.	L'ouvrage « horizon 2050 » : un pré-dimensionnement réalisé, avec des grands principes constructifs définis	44
6.	MOYENS FINANCIERS DEGAGES	46
6.1.	Une stratégie locale à 2,6 millions d'euros	46
6.1.1.	L'axe 7 relatif aux ouvrages de protection est de loin le plus coûteux	46
6.1.2.	Une évolution du coût total, avec un financement supplémentaire lié à la prolongation de la stratégie locale à 2022	47
6.1.3.	Deux tiers des charges sont dédiés à des travaux, le tiers restant est dédié à l'animation et à l'acquisition de connaissance	48
6.2.	Une stratégie du littoral néo-aquitain très soutenue.....	49
6.2.1.	La mobilisation de subventions de trois financeurs : l'Etat, l'Union Européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine	49
6.2.2.	Une consommation de 60% des charges prévisionnelles à date	50
6.2.3.	Un pré-financement important porté en trésorerie par le porteur de la stratégie locale 51	51
6.2.4.	Un suivi des financements à partager	51
7.	COHERENCE AVEC LES AUTRES DEMARCHES LOCALES	52
8.	CONCERTATION ET VISIBILITE	55
8.1.	La conscience du risque.....	55
8.2.	La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et la prise en compte de l'érosion côtière dans l'urbanisme	56
8.3.	Les dispositifs de lutte active	58
9.	PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN PLANS D' ACTIONS DE LA STRATEGIE	60
9.1.	L'élaboration et le contenu du prochain plan d'actions.....	60
9.1.1.	Les modalités d'élaboration du prochain plan d'actions	60
9.1.2.	Le calendrier d'actualisation de la stratégie locale	61
9.2.	La conduite de la stratégie locale actualisée.....	61
9.2.1.	La gouvernance	61
9.2.2.	L'animation	62
9.2.3.	Le suivi	63
9.2.4.	La capitalisation	63

1. INTRODUCTION

En juin 2016, la première stratégie locale de gestion de la bande côtière déclinant la stratégie régionale voyait le jour à Lacanau avec un programme d'actions constitué d'une cinquantaine de sous-fiches et un budget co-financé d'un peu de plus de 2 millions d'euros.

L'établissement interne à la mairie de Lacanau, en 2020, d'un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la stratégie locale a permis de valider, avec les partenaires co-financeurs, sa prolongation à fin 2022 accompagnée d'une réévaluation financière de + 550 000€.

Dès 2021, la commune de Lacanau a engagé le bilan complet de ce premier plan d'actions « érosion », avec l'appui des bureaux d'étude Nosika et Espelia (réunion de lancement du 2 février 2021), et lancé son actualisation (comité technique du 14 juin 2021) en vue d'adopter un nouveau plan d'action inscrit dans la continuité du premier et à déployer à partir de 2023.

L'objectif du bilan est de :

- Prendre du recul sur les objectifs de départ et ceux atteints ;
- Rendre compte des actions mises en œuvre auprès des partenaires et des administrés ;
- Associer les partenaires dans une phase de consolidation des données du bilan ;
- Amorcer la remobilisation des citoyens, en vue des travaux relatifs à l'actualisation de la SLGBC sur la période 2023-2030 (ou stratégie locale de « seconde génération », ou stratégie locale n°2) ;
- Actualiser le plan d'actions de la stratégie locale sur la période 2023-2030 : le bilan de la période 2016-2022 est une pièce maîtresse pour se projeter sur la période suivante et y intégrer les enseignements tirés.

Ce rapport présente donc la formalisation du bilan concerté de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière 2016-2022 de Lacanau.



2. OBJECTIFS ET METHODE D'EVALUATION

L'évaluation de la stratégie locale 2016-2022 de la commune de Lacanau suit une approche en entonnoir, en partant de l'évaluation de chaque sous-action pour obtenir une évaluation globale de la stratégie locale, comme présenté dans la figure ci-dessous :



La méthodologie développée pour évaluer la stratégie est construite en trois temps :

- Une **matrice évaluative** a été élaborée dans un premier temps, afin de fournir le cadre de l'analyse ;
- Un second temps a été consacré au **renseignement de cette matrice**, à partir :
 - 1/ d'analyses bibliographiques ;
 - 2/ d'entretiens réalisés avec la commune de Lacanau et avec les partenaires ;
 - 3/ de la concertation du grand public à travers le comité local de concertation ;
- Enfin, le troisième temps de l'évaluation a consisté en **sa mise en perspective**, tant dans sa dimension qualitative que quantitative. De la hauteur a pu être prise sur le bilan de la réalisation des actions ainsi que sur la qualification de leur efficacité, permettant d'en dégager des enseignements et des perspectives pour la suite.





3. APPROCHE GLOBALE DE LA STRATEGIE LOCALE

3.1. La présentation de la stratégie locale 2016-2022

3.1.1. Le contexte canaulais sur la bande côtière

La **commune de Lacanau**, sur le littoral sableux néo-aquitain, est particulièrement touchée par le recul du trait de côte engendré par l'érosion côtière. Lacanau constitue, sur cet enjeu, une « commune vitrine » à l'échelle nationale. En 2011, les études conduites par l'Observatoire de la Côte Aquitaine sur la base de la position du trait de côte de 2009 mettaient en évidence qu'aux horizons 2020 et 2040, des biens et des activités situés en front de mer seraient menacés par les conséquences de l'érosion côtière. C'est avec ces projections du trait de côte et des travaux complémentaires du GIP littoral et du bureau d'études Casagec Ingenierie qu'a été déterminé le périmètre de vulnérabilité par Erea et Asca.

Cette évolution attendue du trait de côte remet potentiellement en question l'économie générale de Lacanau, construite autour du tourisme et de l'économie présentielle qui en découle : le front de mer concentre 20%¹ des résidences secondaires de la commune, ainsi que la majorité des activités commerciales. Au total, la surface plancher des locaux d'habitation et de commerce présente sur l'intégralité du périmètre de vulnérabilité est estimée à 76 323 m². La valeur totale de ces locaux a été évaluée, en 2014, à 302 millions d'euros de valeur marché sans prise en compte du risque².

L'économie touristique pourrait également être impactée à l'échelle départementale, puisque l'équipement touristique de la station balnéaire de Lacanau en lits marchands représente 20 % de l'offre girondine.

Au-delà des considérants économiques, c'est l'ensemble de la trame urbaine du centre de la station, de la commune, voire au-delà, qui serait impacté par la relocalisation des activités situées dans le périmètre de vulnérabilité, étroitement inséré dans le cœur fonctionnel de la station dont l'organisation est héritée des grands projets du XX^e siècle (plan Ortal de 1906 et plans de la Mission Interministérielle de l'Aménagement de la Côte Aquitaine – MIACA).

A la différence d'autres sites littoraux où la typologie des enjeux permet d'envisager une relocalisation à court terme, à Lacanau c'est le front de mer, cœur économique de la station, qui est menacé par le recul du trait de côte. Dans ce cas de figure « école », le projet de relocalisation ne peut être qu'un projet d'ensemble, à la fois urbain et économique.

¹ **Source :** La relocalisation des activités et des biens en Aquitaine – Synthèse et conclusion de l'étude de faisabilité de la relocalisation, Contribution de l'Aquitaine à l'appel à projets national du Ministère de l'Ecologie, 2015, GIP Littoral Aquitain, accompagné des bureaux d'études Erea et Asca. **Page 5.**

² **Source :** La relocalisation des activités et des biens en Aquitaine – Synthèse et conclusion de l'étude de faisabilité de la relocalisation, Contribution de l'Aquitaine à l'appel à projets national du Ministère de l'Ecologie, 2015, GIP Littoral Aquitain, accompagné des bureaux d'études Erea et Asca. **Page 53.**

3.1.2. L'historique de la mise en place de la stratégie locale

Depuis 2009, date du premier Forum du littoral canaulais et du début d'une réflexion régionale sur l'érosion côtière, le socle de connaissances s'est approfondi et la gouvernance s'est étoffée.

La contribution de la commune de Lacanau en tant que site test de la transposition locale de la Stratégie Régionale de Gestion de la Côte Côtière (SRGBC), puis via une étude, entre 2013 et 2015, sur la faisabilité de la relocalisation des activités et des biens menacés par les risques littoraux dans le cadre d'un appel à projets national porté par le ministère de l'Environnement, a permis d'enrichir les réflexions.

Ainsi, de 2009 à 2015, la commune de Lacanau constitue un territoire pilote pour la gestion de la bande côtière avant que sa stratégie locale voie le jour en 2016 parmi les premières sur la façade atlantique.

Résultat d'un travail enclenché depuis 2009



La prise de conscience de l'ampleur du risque encouru s'est accentuée à la suite des tempêtes de l'hiver 2013-2014 qui ont touché l'ensemble du littoral aquitain. La commune de Lacanau, durement touchée lors de ces tempêtes, a subi de plein fouet les effets de l'érosion côtière. Les protections existantes alors ont été fortement endommagées, nécessitant des travaux de réhabilitation en urgence.

Les tempêtes de l'hiver 2013-2014 ont également montré que les protections existantes devaient être reprises et faire l'objet d'un programme d'entretien régulier pour assurer la sécurité de la population et des biens sur le long terme. Trouver des solutions durables afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens est devenu indispensable.

3.1.3. Les lignes directrices de la stratégie locale

Devant l'ampleur des enjeux, trouver une solution à l'érosion côtière devenait une injonction pressante, et obligeait la commune de Lacanau et ses partenaires, à aborder, dans la continuité de la politique menée depuis 2009, les questions fondamentales déterminantes pour son avenir :

- Comment relocaliser les biens et activités menacés et redonner au littoral sa dynamique naturelle ?
- Faut-il lutter et protéger les biens au risque de perdre définitivement la plage centrale ?
- Et in fine, quel que soit le scénario retenu, comment accompagner la mutation urbaine et économique de la station ? Quelles décisions prendre aujourd'hui pour anticiper les risques futurs ?

Ces questions ont fait l'objet de nombreux débats, sur la base d'études scientifiques et des perceptions des citoyens impliqués dans les travaux au travers du comité local de concertation.

En 2016, quatre principes ont guidé l'élaboration de la stratégie de gestion de la bande côtière de Lacanau :

- « **Agir aujourd'hui** », ce premier principe visait à permettre des actions de connaissance, de surveillance et de communication à très court terme, afin de conscientiser le risque et d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- « **Préparer l'avenir** » en établissant des scénarios à moyen terme (2050) et à long terme (2100) ;
- « **Mener des actions « sans regret »** » en lien avec le projet urbain d'aménagement durable de la station visant la transformation de la station balnéaire en la ville océane ;
- « **Continuer d'expérimenter et innover** », afin que la commune de Lacanau reste en pointe sur ces enjeux.

La complexité opérationnelle et juridique de la relocalisation ainsi que sa lourdeur financière ne permettaient pas d'envisager des actions à court terme. Par ailleurs, il était nécessaire de disposer de temps pour déterminer la faisabilité du projet. Un horizon de 30 à 40 ans est apparu nécessaire pour rendre possibles les discussions avec les propriétaires et les acquisitions foncières. Durant ce temps de préparation de ce scénario de relocalisation, la protection des enjeux doit être effective, nécessitant d'avoir un ouvrage correctement dimensionné. Cet horizon coïncide aussi à un amortissement « normal » pour un ouvrage de génie côtier.

Devant l'importance du choix à réaliser, **entre protection totale du front de mer ou relocalisation** qui engage l'avenir de la commune, et face à l'absence d'outils permettant d'arbitrer entre ces scénarios, le choix a été fait de **mettre en place un programme d'actions transitoire et « sans regret »**. Il a donc été choisi de maintenir le trait de côte du front de mer à sa position actuelle au moins jusqu'en 2050, en redimensionnant l'ouvrage de protection pour qu'il puisse résister aux aléas des prochaines décennies, le temps de préparer la décision de long terme.

La stratégie locale retenue en 2016 s'articule donc en 2 temps :

- **Entre 2016 et 2050**, une première phase pragmatique de lutte active, de court et moyen termes, qui vise à assurer la protection de la bande littorale en confortant l'ouvrage existant et à se donner ainsi une marge de manœuvre supplémentaire pour accompagner le scénario de long terme.

Le comité de concertation local, mis en place par la commune de Lacanau avec le GIP littoral en 2013 pour échanger sur ces sujets avec le grand public, avait également pointé la nécessaire gestion « psychologique » du changement et son acceptabilité.

- **La réflexion sur la stratégie après 2050 sera poursuivie pour être le plus anticipée possibles.** Les choix de demain se préparent donc dès à présent et sont dépendants des leviers décisionnels, sur les volets juridiques et financiers, activés ou non au niveau national.

Sur ces deux périodes, le recul progressif du trait de côte va susciter des modifications importantes des activités économiques et de loisirs de la commune. Les deux phases se pensent donc de façon complémentaire dans le temps, s'inspirant l'une de l'autre. Leur réalisation ne pourra se faire seulement sur la base de décisions portées par des considérants techniques, juridiques ou financiers. Les nombreux temps de concertation qui ont jalonné l'élaboration de ces scénarios ont montré que la **perception du risque et l'adaptation des usages** constituent des éléments fondamentaux de la prise de décision.

C'est sur ces postulats que la commune de Lacanau, accompagnée du soutien des partenaires historiques, a adopté, en 2016, sa Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) pour une première période de trois ans, finalement prorogée jusqu'à fin 2022.

Les objectifs de cette stratégie locale étaient les suivants :

- Mieux connaître le risque, via la création d'un observatoire du littoral local à Lacanau, en lien avec l'Observatoire régional de la Côte Aquitaine ;
- Collecter des informations sur l'état du système plage / dune / ouvrage via des mesures et des relevés réguliers in-situ ;
- Prendre en compte les enjeux de gestion des dunes et des sédiments ;
- Améliorer la gestion des alertes et de prévision de l'érosion ;
- Réduire la vulnérabilité des enjeux, à travers des dispositions d'urbanisme réversible et le projet de ré-aménagement du front de mer
- Reprendre l'ouvrage actuel de protection contre l'érosion du trait de côte ;
- Régulariser les pratiques de lutte active ;
- Travailler l'approche transitoire à 2050, via une étude de dimensionnement et de financement d'un ouvrage de protection jusqu'en 2050
- Suivre l'évolution du cadre juridique de la relocalisation au niveau national ;
- Être en veille active sur le foncier ;
- Concerter et informer le public, via l'organe privilégié du comité local de concertation et des outils adaptés.

3.2. La structuration de la stratégie locale

La Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de Lacanau (SLGBC) 2016-2022 est structurée autour de **8 axes**. Chacun de ces axes est ensuite décliné en **actions** :

Axes	Actions
Axe 1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 Connaissance du risque 1.2 Communication et culture du risque 1.3 Mise en place de repères de l'érosion
Axe 2. Surveillance et prévision de l'érosion	2.1 Observatoire et surveillance de l'érosion 2.2 Prévision de l'érosion 2.3 Etudes géotechniques
Axe 3. Alerte et gestion de crise	3.1 Révision du plan communal de sauvegarde 3.2 Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage
Axe 4. Prévention – Prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme	4.1 Révision du Plan de prévention des risques littoraux et stratégie locale 4.2 Prise en compte du risque érosion dans les documents d'urbanisme hors PPRL
Axe 5. Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens	5.1 Consolidation des études sur la relocalisation et veille sur les évolutions permettant la mise en œuvre d'une relocalisation à Lacanau 5.2 Souhait d'une structuration supra-communale et d'une mission de préfiguration le cas échéant 5.3 Etude de faisabilité des premières opérations de relocalisation d'infrastructures publiques 5.4 Actions foncières d'anticipation
Axe 6. Actions d'accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l'érosion	6.1 Action d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire 6.2 Actions de lutte active souple – reprofilage et rechargements massifs
Axe 7. Gestion des ouvrages de protection et actions de lutte contre l'érosion	7.1 Mise aux normes de l'ouvrage actuel de protection contre le recul du trait de côte 7.2 Mise en place d'un ouvrage de protection pérenne contre le recul du trait de côte jusqu'en 2050
Axe 8. Portage, animation et coordination de la stratégie locale	8.1 Gouvernance et coordination de la stratégie locale 8.2 Amélioration et mise en œuvre des actions

Visualiser la structure de la stratégie

Une cinquantaine de sous-actions compose ce plan d'actions « érosion » validé en comité de pilotage de juin 2016 consécutivement au comité régional de suivi du 27 novembre 2015.



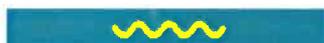
4. GOUVERNANCE, ANIMATION ET SUIVI DE LA STRATEGIE LOCALE

4.1. Une stratégie construite autour de trois cercles de partenaires

La volonté de la commune de Lacanau de partage et de co-construction de sa stratégie locale de gestion de la bande côtière s'est affirmée progressivement, en passant d'une période de partage institutionnel (2009-2012) à une ère de co-construction citoyenne (2013-2015). Lors de la période récente correspondant au déploiement du premier plan d'actions « érosion » l'association des partenaires et des citoyens s'est faite au fil de l'avancement sans oublier un rendez-vous régulier avec chacun.

La stratégie s'appuie sur trois cercles de partenaires :

- **Le 1^{er} cercle** : il s'agit du maître d'ouvrage de la stratégie locale (commune de Lacanau), du GIP Littoral, de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la communauté de communes Médoc Atlantique. Il s'agit des acteurs assurant d'une part le suivi global de la stratégie locale, et d'autre part les étapes de validation des dossiers. En outre, l'Etat et la Région (via les fonds régionaux et les fonds européens FEDER) sont également les principaux financeurs de la stratégie (voir chapitre dédié) ;
- **Le 2^{ème} cercle** : il s'agit des partenaires techniques comme l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Office National des Forêts (ONF) ;
- **Le 3^{ème} cercle** : il s'agit de la société civile, des associations de riverains, de commerçants, d'environnement. Ce cercle n'a pas forcément vocation à être associé au pilotage de la stratégie, mais peut être impliquée et informé via des démarches de communication, sensibilisation ou concertation.





BILAN DE LA GOUVERNANCE

Partenaires : implication et relations partenariales



SLGBC : stratégie locale de gestion de la bande côtière

4.2. Les partenaires du 1^{er} cercle

4.2.1. Le GIP Littoral : un accompagnement partenarial et méthodologique à toutes les étapes de la stratégie

Le GIP Littoral intervient en tant qu'accompagnant partenarial et méthodologique. Son intervention peut également se faire sur une dimension plus technique et « à la carte » en fonction des sollicitations du porteur de la stratégie locale.

Le GIP Littoral est impliqué à plusieurs niveaux :

- Un rôle en matière de politique régionale littorale et **garant de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière (SRGBC)**, moteur pour les stratégies locales ;
- Un rôle partenarial **rassemblant** les institutions, les experts et les financeurs **autour d'une même table** ;
- Un rôle **de conseil dans le pilotage et le suivi** de la stratégie locale ;
- **Un accompagnement méthodologique (notamment sur la méthode d'actualisation de la stratégie, etc.)**.
- **Un accompagnement technique à toutes les étapes** – au même titre que les autres partenaires sur les documents techniques ; pour suivre et orienter les études conduites par le porteur de la stratégie locale ;

Le GIP Littoral est facilitateur pour maintenir le dialogue. Tous les partenaires sont membres du GIP Littoral. Aussi, le GIP Littoral laisse s'exprimer des points de vue parfois divergents : il n'est ni maître d'ouvrage, ni financeur, ni responsable de l'instruction réglementaire, mais garant de la compatibilité des programmes d'actions locaux avec la stratégie régionale.

Le GIP Littoral essaie d'avoir une position de neutralité et d'ouverture propice au dialogue. Le support de discussion et la base de toute décision est la stratégie régionale : il s'agit du cadre sur lequel tout le monde s'est entendu initialement.



4.2.2. La Région Nouvelle-Aquitaine : un financeur impliqué dans le suivi global de la stratégie

La Région Nouvelle-Aquitaine, en tant que financeur de la stratégie locale, est impliquée dans sa mise en œuvre financière et dans son suivi global.

La Région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement mobilisée sur **la prise en compte des risques côtiers**, intriqués avec ses compétences « aménagement » et « développement économique – touristique ». Cette implication a été d'autant plus forte que le recul du trait de côte risquait de mettre à mal l'économie touristique de nombreux territoires.

La première grande action réalisée par la Région a été de reconnaître la problématique de l'érosion côtière, avec **la création de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA)**. Depuis 25 ans, le rôle de l'OCA, devenu OCNA (Observatoire de la Côte de Nouvelle-Aquitaine) est d'acquérir et de compiler les données pertinentes pour établir des projections de l'évolution du trait de côte, en définissant notamment les cartographies d'aléas à l'échelle régionale.

La Région Nouvelle-Aquitaine a également **mobilisé des financements** pour les premières actions de lutte contre l'érosion côtière menées sur son littoral. A titre d'illustration, le budget littoral de la Région Nouvelle-Aquitaine représente entre 4 et 5 millions d'euros par an, dont 70% sont consacrés à l'érosion côtière. Elle a également mis en place un dispositif « littoral », avec cinq axes, qui précise ses interventions financières. C'est à ce titre que la Région est partenaire de la commune de Lacanau dans le cadre de sa stratégie locale. Elle l'est aussi pour l'aménagement durable de la station et les mobilités.

4.2.3. Les services de l'Etat : un partenaire facilitateur sur la dimension réglementaire et financeur

Les services de l'Etat interviennent comme instructeurs des procédures réglementaires en jouant un rôle de conseil en amont de celles-ci. L'Etat est également un financeur de la stratégie locale.

Dans le cadre de la stratégie locale, la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM) de la Gironde – Service Planification PLU et SCOT³ et projets d'aménagement – constitue le point d'entrée. D'autres services de l'Etat sont également sollicités que ce soit au niveau des services déconcentrés départementaux (environnement, risques) ou régionaux (mer, secrétariat aux affaires régionales, etc.).

Les services de l'Etat notent un cadre partenarial positif, constructif et itératif avec la commune de Lacanau. Ils sentent un vrai portage, avec une volonté politique affirmée et une animation sérieuse. La commune a fait la démarche d'aller vers les services de l'Etat le plus en amont possible.

Ce cadre partenarial a facilité le cadrage des procédures réglementaires en vigueur pour les projets visés ainsi que l'appréhension de la stratégie locale par les différents services de l'Etat.

Lors des entretiens menés pour dresser le bilan 2016-2022, il a été souligné l'importance de la présence d'un service de l'Etat coordinateur, qui puisse servir de relais et de coordination avec les autres services de l'Etat de rang régional par exemple.

³ PLU : Plan Local d'Urbanisme ; SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

4.2.4. La communauté de communes Médoc Atlantique : un partage au titre de sa compétence en défense contre la mer

La communauté de communes Médoc Atlantique intervient dans la stratégie locale de Lacanau depuis le 1^{er} janvier 2018 où elle est devenue, du fait du législateur, compétente en matière de défense contre la mer au titre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

4.2.4.1. Une contribution croissante depuis 2018

Le législateur est venu rebattre les cartes en transférant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme les communautés de communes, dans son item 5 « Défense contre la mer ». Depuis la stabilisation de cette lecture des compétences au niveau national, la stratégie locale de Lacanau fait donc l'objet d'un partage entre la commune et la communauté de communes Médoc Atlantique :

- la commune de Lacanau garde le pilotage et l'animation de sa stratégie locale jusqu'à son échéance, ce qui permet 1°) d'assurer de la continuité avec les études et orientations stratégiques travaillées depuis 2009 à l'échelon communal, grâce aux moyens techniques et à l'expertise dont dispose la commune 2) de conserver le lien étroit de proximité avec les habitants, et 3) d'avoir une interface avec les autres projets de la commune (ré-aménagement du front de mer, renaturation, urbanisme, mobilités).
- la communauté de communes Médoc Atlantique finance le reste à charge prévisionnel des actions entrant dans le cadre de la compétence GEMAPI (voir chapitre dédié) ;

Une coordination entre l'intercommunalité et la commune est en train de se mettre en place depuis lors, en termes de gouvernance et de déploiement du plan d'actions « érosion ». Ces collaborations préfigurent un montage à consolider après l'échéance de la première stratégie locale en vue de son renouvellement sous pilotage intercommunal.

4.2.4.2. Un appui technique de proximité

La communauté de communes Médoc Atlantique a une vision globale de la stratégie. Elle s'engage dans **les procédures réglementaires**, notamment pour le dossier de mise aux normes et de confortement de l'ouvrage ;

La communauté de communes mobilise de l'ingénierie technique pour suivre notamment le travail des prestataires entrant dans le champ de la compétence GEMAPI. Elle a par exemple été impliquée dans les réflexions sur l'ouvrage de protection du front de mer.

La communauté de communes Médoc Atlantique souligne la difficulté de suivre trois stratégies différentes sur son territoire.

L'implication de la communauté de communes Médoc Atlantique permet d'assurer une coordination technique pour la façade littorale médocaine, mais celui-ci n'est pas suffisant pour faire vivre l'ensemble des autres actions. Il pourrait être opportun de questionner le sujet des ressources humaines affectées à la stratégie locale de Lacanau, aux deux échelons communal et intercommunal.

4.2.5. L'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine : un nouvel acteur à intégrer dans le tour de table

Dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lacanau, l'Établissement Public Foncier a été mobilisé dès son élargissement à la nouvelle échelle régionale en mai 2017, dans le cadre d'une convention foncière signée au printemps 2018. Lacanau Océan, notamment le secteur de vulnérabilité vis-à-vis de l'érosion, fait l'objet d'une veille foncière et a donné lieu aux premières transactions récemment. **Il est dorénavant plus fortement impliqué** dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) – Trait de côte signé 14 décembre 2021, dont il est signataire, avec cependant des marges de manœuvre réduites en matière d'aménagement opérationnel.

L'Établissement Public Foncier est un acteur à intégrer dans le comité de pilotage de la stratégie locale de Lacanau pour la période 2023-2030.

4.3. Les partenaires des 2^{ème} et 3^{ème} cercles : une mobilisation spécifique en fonction des actions de la stratégie

D'autres acteurs ont été mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie locale de Lacanau. Il peut s'agir de bureaux d'études dotés d'une expertise technique ou juridique, d'artistes, de scientifiques, d'un centre culturel, de la société civile (associations environnementales, propriétaires, gérants de bâtiments) et des professionnels (agences immobilières et notariales...).

Ces acteurs ont été mobilisés diversement en fonction des problématiques de chacun des axes :

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- Bureaux d'études Casagec Ingenierie, Nymphalis et Seaneo : analyse sur l'évolution et la biodiversité du trait de côte de Lacanau
- Djé (Jérôme Augereau) et Delphine Trentacosta : suivi
- Cap Sciences : prêt de l'exposition Climat 360° sur le changement climatique
- Association Art, Littoral et Environnement en Aquitaine (ALEA) : prêt de l'exposition Les 111 sur l'évolution du trait de côte girondin et animation
- Surfrider Foundation Europe pour la mise en place de panneaux de sensibilisation à l'érosion côtière, avec DB Studio pour la création graphique desdits panneaux et de la plaquette « Erosion »
- Guillaume Bonnel, Lionel Fritsch et Surfrider Foundation Europe : exposition numérique (pandémie de covid-19) et conférence Aleascape, regards croisés entre Sud France et Italie
- Les grands témoins et experts participants au forum du Littoral : Gille Bœuf, Hervé Le Treut, Nicolas Desramaut de la Banque mondiale, Jean-Paul Vanderlinden, Lalou Roucayrol
- Cabinet du Maire et Service communication de la mairie

Axe 2 – Surveillance et prévision de l'érosion

- Bureaux d'études Casagec Ingenierie, Nymphalis et Seaneo : mesures d'évolution du trait de côte et de la biodiversité de Lacanau
- Bureaux d'études Antea Group avec Abac pour assurer les prestations d'études géotechniques
- Bureau d'études Parallèle 45 pour des relevés d'urgence de l'ouvrage lors de situations érosives prononcées
- Propriétaire et gérant du Kayoc, occupants de la Maison de la Glisse, bâtiments directement vulnérables pour l'érosion côtière

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

- Service juridique et Services techniques municipaux pour les arrêtés municipaux
- Delphine Trentacosta et Casagec Ingenierie pour suivi photo de la rupture de l'ouvrage suite à la tempête Justine et la Visite technique approfondie de l'ouvrage
- Entreprise Guintoli pour des interventions d'urgence sur l'ouvrage
- Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine avec les bulletins « surveillance érosion » de son réseau Tempête

Axe 4 – Prévention - Prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme

- Jelinson Consulting pour la révision du Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM
- Cabinet d'avocats ADAMAS pour analyser la rédaction des dispositions d'urbanisme réversible
- CREAHD pour appui méthodologique, la mise en réseau et le retour d'expériences
- Opérateurs Nobatek et Ossabois pour des réflexions sur l'urbanisme réversible

Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens

- IRSTEA pour le programme de recherche Shoreline sur la vulnérabilité des territoires littoraux (Lacanau, site d'étude avec Biscarosse)
- ANEL et AMF pour le portage des enjeux politiques et le partage de retours d'expériences, aux côtés du GIP Littoral
- Etablissement public foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine pour accompagner la veille foncière active de la commune de Lacanau
- Maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire : esquisse de projet, accompagnement de la maîtrise d'ouvrage du projet de ré-aménagement du front de mer
- Partenaires institutionnels pour l'accompagnement du projet de ré-aménagement du front de mer : Pnr Médoc, CAUE de la Gironde, DDTM de la Gironde, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, ONF
- Commerçants, riverains, usagers

Axe 6 – Action d'accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l'érosion

- Office National des Forêt dans partenariat avec la commune de Lacanau pour la gestion des dunes communales et des accès
- Casagec Ingenierie : prestataire chargé de l'élaboration expérimentale du Plan de Gestion des Sédiments et des dossiers réglementaires
- L'entreprise Guintoli pour les rechargements en sable printaniers

Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection et actions de lutte contre l'érosion

- Antea Group et Casagec Ingenierie pour la réalisation du diagnostic a posteriori de l'ouvrage actuel, l'actualisation des aléas de sollicitations marines de l'ouvrage de référence et le pré-dimensionnement de l'ouvrage horizon 2050
- Cabinet d'avocat Adamas (avec Antea Group et Casagec Ingenierie) : prestataire chargé de l'étude relative au financement de l'ouvrage « horizon 2050 »
- Laboratoire ACRI-IN et Casagec Ingenierie : modélisations physiques en canal à houle et conseil à la collectivité
- Antea Group pour la maîtrise d'œuvre des travaux de confortement de l'ouvrage avec Casagec Ingenierie pour les dossiers réglementaires
- Bouygues Construction, Eiffage pour les réflexions relatives à l'ouvrage « horizon 2050 »
- L'entreprise Guintoli pour les travaux sur l'ouvrage (urgence et confortement)

Axe 8 – Portage, animation et coordination de la stratégie locale

- Le grand public dans le cadre de la concertation menée par la commune
- Le comité local de concertation
- Les comités techniques et les comités de pilotage
- Espelia et Nosika pour le bilan concerté 2016-2022
- La communauté de communes Médoc Atlantique

4.4. La gouvernance, l'animation et la concertation : véritables forces de cette stratégie

Le portage, l'animation et la coordination de la stratégie locale font l'objet de l'axe 8 de la stratégie.

4.4.1. Une très forte mobilisation politique et technique de la commune et de ses partenaires

EFFETS ATTENDUS ET EFFETS REELS

Il est tout d'abord attendu de cet axe qu'il favorise la mobilisation des parties prenantes, en poursuivant l'implication des citoyens à travers le comité local de concertation pour amener un regard des habitants sur la stratégie locale, et plus globalement sur l'érosion du trait de côte.

Les actions menées ont plus qu'atteint l'objectif initial : elles ont permis une forte mobilisation des élus et de tous les partenaires, et une démarche volontariste de concertation pour mobiliser le grand public.

L'animation de la stratégie locale, tant politique que technique a été constante et continue, ce qui a permis de bien faire avancer la mise en œuvre des actions.

ETAT D'AVANCEMENT

Un **comité local de suivi** réunissant les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, les services de l'Etat (SGAR, DDTM, DREAL), les services de la communauté de communes Médoc Atlantique ainsi que le GIP Littoral aux côtés des élus et services de la commune de Lacanau a partagé régulièrement, dans l'idéal une fois par an au moins, l'avancement de la stratégie locale.

Des comités techniques et de pilotages locaux ont également été créés. Ce sont des instances où sont présents les acteurs suivants : Conseil Régional, Conseil Départemental, Services de l'Etat régionaux et

départementaux, GIP Littoral et tout autre personne qualifiée (Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, ...). Ils ont pour objet le suivi spécifique d'études ou actions, ainsi que la validation d'étapes de projet et de conclusions de travaux. Ils sont le lieu d'expression d'observations et recommandations ou bien encore de pistes de travail. Ils se réunissent selon les besoins du projet.

Enfin, le **comité local de concertation de Lacanau** a pour objet la concertation avec le grand public à travers cette instance représentative. Il a été réuni trois fois entre 2016 et 2022 pour partager et discuter les grandes étapes de la stratégie locale de gestion de la bande côtière : 1) sa validation et l'enclenchement de mise en œuvre, 2) un point d'étape à mi-parcours, 3) l'élaboration du bilan 2016-2022 et les perspectives pour 2023-2030.

MODALITES DE POURSUITE DE L'ACTION

Plusieurs propositions ont été formulées afin de maintenir cette mobilisation dans le cadre de la future stratégie locale. Elles consistent en la mise en place d'une **démarche de concertation propre au bilan de la stratégie locale n°1 2016-2022 et à la préparation de la stratégie n°2 pour 2023-2030**, avec une fréquence annuelle.

Il est également proposé que soit organisée **une restitution en conseil municipal une fois par an** de l'état d'avancement des réflexions et des éléments qui seront présentés au Forum du littoral par exemple. Ce dernier point est d'autant plus important que le prochain plan d'actions de la stratégie locale sera pilotée par la communauté de communes Médoc Atlantique.

ENSEIGNEMENTS

L'articulation entre les interventions qui relèvent de la compétence GEMAPI dans la stratégie locale – et donc de la communauté de communes Médoc Atlantique (actions relatives liées à la lutte contre l'érosion/ études et travaux de défense contre la mer) - **de celles qui n'en relèvent pas** devra être clarifiée en amont de la mise en œuvre du nouveau plan d'actions de la stratégie locale de Lacanau.

Certaines actions trouvent une pertinence à l'échelle communale, notamment par rapport à la nature des enjeux : communication, concertation, sensibilisation, liens avec les autres projets communaux (projet d'Aménagement Durable de la Station, Plan Local d'Urbanisme notamment), proximité des élus communaux et des riverains. Il est important que la commune conserve une ressource en interne pour cela.

La question de l'élargissement du tour de table est une vraie question à se poser dans le cadre de la future stratégie : en particulier pour l'Etablissement Public Foncier, créé tout récemment, voire l'agence d'urbanisme.

La mise en œuvre de l'axe 8 de la stratégie a révélé **l'importance de mobiliser le comité de suivi interne à la commune et les comités de pilotage en phase d'élaboration de la stratégie locale mais aussi en phase de déploiement afin d'informer les élus et techniciens municipaux mais aussi de favoriser une bonne connaissance de cette stratégie locale au sein de la collectivité. Récemment (2020), des commissions thématiques ont été instaurées, permettant une meilleure communication des actions relevant d'une délégation envers les conseillers municipaux.** Un lien pourrait également être fait entre ce comité interne et le conseil municipal. **Cette maille « interne » sera d'autant plus importante à renforcer dans le futur, dans le cadre d'un pilotage de la stratégie locale à l'échelle intercommunale. Une instance de pilotage mixte serait pertinente à envisager. C'est en ce sens qu'est proposé un comité de suivi local propre à la commune de Lacanau et à la communauté de communes Médoc Atlantique.**

4.4.2. Une animation dynamique, dans la durée et bien articulée avec les autres projets communaux

L'axe 8 comporte également des actions relatives aux modalités de gouvernance et de coordination de la stratégie. Plusieurs actions de l'axe portent sur la gouvernance, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie.

EFFETS ATTENDUS ET EFFETS REELS

L'axe 8 visait ainsi le recrutement d'un chargé de mission dédié à la mise en œuvre et au suivi des actions, à l'animation de la stratégie, ainsi qu'au montage et au suivi technique et administratif global du projet.

La stratégie a fait l'objet d'une animation dynamique dans la durée, qui a permis de faire avancer les actions programmées et d'aller au-delà de ce qui était attendu sur certains sujets. **Le lien avec d'autres projets communaux et intercommunaux, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement, a également pu être fait.**

ETAT D'AVANCEMENT

Une connaissance fine de l'avancement de la stratégie locale est relevée. Le suivi des actions est assuré par : 1) le bilan technique, administratif et financier établi pour les besoins internes et les financeurs (suivi des devis et factures, avancement de la contractualisation avec les partenaires...), 2) le suivi des prestations externalisées (études, travaux), 3) le forum annuel, où un bilan annuel est présenté à chaque édition avec une mise en évidence des évolutions.

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale inscrits dans les fiches-actions n'ont pas fait l'objet d'un suivi spécifique et d'un rapport formalisé. Néanmoins, cela n'a pas nui au suivi de la stratégie locale.

Le co-financement et l'avancement des dépenses par la commune obligent à la tenue d'un suivi rigoureux des actions. Le budget de la commune intègre tous les ans la projection des dépenses de la stratégie locale, corrélée à une vision pluri-annuelle.

MODALITES DE POURSUITE DE L'ACTION

La commune a souhaité proposer d'ajouter, dans les actions de l'axe 8 sur la gouvernance et le pilotage, le bilan et l'actualisation de la stratégie locale. Elle a trouvé un écho favorable auprès de ses partenaires.

Ils identifient également plusieurs éléments devant être pris en compte dans le futur plan d'actions de la stratégie locale :

- les compétences nécessaires (technique, administrative, financière, juridique, concertation...)
- une estimation du temps à passer au regard de ces différentes compétences

Enfin, ils soulignent le besoin d'outils de suivi qui pourront être plus facilement utilisés avec : 1) la communauté de communes Médoc Atlantique qui va piloter le plan d'actions 2023-2030, 2) les partenaires et 3) les habitants lors de la concertation.

La mission de stage proposée en 2019 autour de la concertation et du Forum du littoral a été menée par Yann Paillé, dont le travail a été très apprécié. Il a permis de dédier plus de temps à la concertation, de s'interroger sur les outils de communication déployés et d'en proposer de nouveaux.

ENSEIGNEMENTS

Les coûts d'ingénierie relèvent de l'animation de réunions, du travail avec les partenaires, du suivi des subventions, de la mise en œuvre des actions, du suivi des marchés publics... La mise en œuvre de la stratégie locale implique au premier plan la personne en charge du dossier mais amène à solliciter de temps à autres les services municipaux compétents en matière de marchés publics, de finances, de communication, demandant un travail en transversalité. Ce temps des services municipaux pourrait être valorisé à l'avenir.

De plus en plus, du fait du transfert de la compétence GEMAPI, **l'animation des stratégies est de plus en plus partagée entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les communes**. Il est important d'arriver progressivement à mettre en place des moyens à ces deux échelles.

Pour le plan d'actions 2023-2030 de la stratégie locale de Lacanau, la répartition des tâches à opérer entre les deux échelons implique une montée en puissance de la communauté de communes Médoc Atlantique en termes d'ingénierie, d'autant qu'elle pilote également deux autres stratégies locales ainsi que d'autres dossiers GEMAPI. Il faut considérer qu'à l'avenir, au moins 0,5 à 1 ETP seront nécessaires en animation communale, et que des moyens seront également nécessaires à la communauté de communes pour les grands travaux. Au moment de la structuration de la nouvelle organisation, une réflexion sur les moyens humains dédiés devrait ainsi être engagée. Un montage spécifique pourra être réfléchi entre la commune et l'intercommunalité, comme cela a été le cas en 2018, pour continuer à assurer la poursuite de l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de la stratégie locale actualisée pour la période 2023-2030.

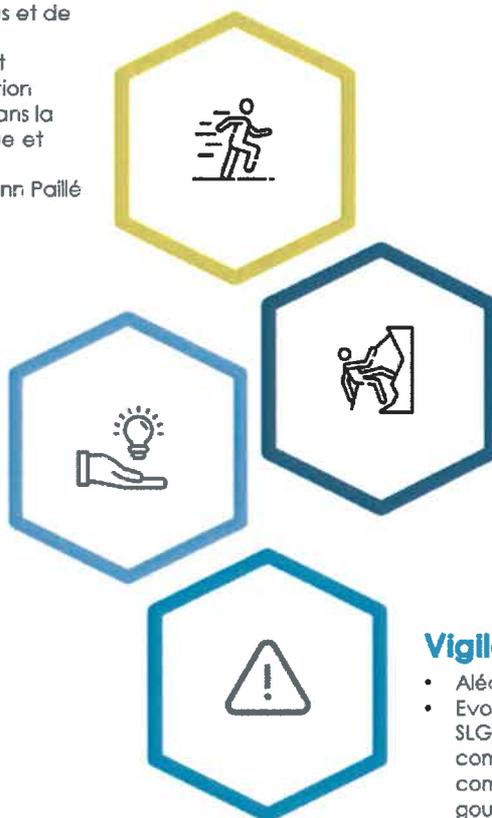
Le mode de fonctionnement entre la commune de Lacanau et la communauté de communes Médoc Atlantique pour le nouveau plan d'actions 2023-2030 de la stratégie locale est en cours de discussion. Les deux collectivités ont néanmoins en ligne de mire la volonté de maintenir la dynamique impulsée par la commune et la bonne articulation avec tous les autres projets articulés directement ou indirectement par la stratégie locale, tout en suivant le nouveau cadre réglementaire fixé par la compétence GEMAPI.

Forces

- Forte mobilisation des élus et de tous les partenaires
- Démarche volontariste et exemplaire de concertation
- Animation dynamique dans la durée – à la fois technique et politique
- Outils liés au stage de Yann Paillé

Opportunités

- Mise en place d'une démarche de concertation propre au bilan de la stratégie n°1 et à la préparation de la stratégie n°2
- Restitution en conseil municipal une fois par an de l'état d'avancement
- Mutualisation des moyens humains avec la communauté de commune pour suivre et mettre en œuvre la SLGBC n°2



Faiblesses

- Besoin de remobiliser le comité de suivi interne pour un partage du dossier
- Manque d'un outil de suivi et d'un tableau de bord d'avancement des actions
- Polyvalence difficile à atteindre sur un poste : technique, administratif, communicant, financier, juridique...

Vigilances

- Aléas extérieurs
- Evolution du pilotage de la SLGBC de la commune à la communauté de communes et nouvelle gouvernance régionale

4.5. Une connaissance fine de l'avancement de la stratégie par la commune, mais néanmoins une difficulté pour les partenaires à en avoir une vision claire

Les fiches-actions de la stratégie locale 2016-2022 comptaient toutes des indicateurs de suivi de leur mise en œuvre. Ceux-ci n'ont pas été renseignés de manière formelle dans un document de type « rapport annuel ».

Néanmoins, une connaissance fine de l'avancement de la stratégie est relevée. Le suivi des actions est assuré par :

- le bilan technique, administratif et financier établi pour les besoins internes ainsi que pour les financeurs (suivi des devis et factures, avancement de la contractualisation avec les partenaires...). En effet, le co-financement et l'avancement des dépenses par la commune obligent à la tenue d'un suivi fin des actions. Le budget prévisionnel de la commune intègre tous les ans la projection des dépenses de la stratégie ;
- le suivi des prestations externalisées ;
- le forum annuel, rendez-vous incontournable avec les habitants où un bilan annuel est présenté à chaque édition avec une mise en évidence des évolutions.

Malgré ce suivi assuré par la commune, les partenaires ont pu mentionner une difficulté à avoir une vision claire et globale de l'avancement de la stratégie locale 2016-2022 ; d'autant qu'ils suivent plusieurs stratégies locales. Ils indiquent qu'un outil de suivi global de toutes les stratégies locales de gestion de la bande côtière de Nouvelle-Aquitaine pourrait être utile à leur échelle.

Le suivi des indicateurs fait donc l'objet des sujets à verser à la réflexion de l'animation et du suivi du prochain plan d'actions de la stratégie locale, afin d'en faire à la fois un outil de pilotage pour le porteur, mais également un outil de partage avec les partenaires.

Enfin, le suivi global de l'avancement de la stratégie locale, tel qu'il a été mené par la commune, a permis une adaptation au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en capitalisant sur les résultats des études ou sur la situation rencontrée in situ ; en atteste l'évolution des actions relatives au rechargement de sable, aux réparations de l'ouvrage actuel, aux essais réalisés en canal à houle, etc. **La stratégie locale s'est ajustée au fur et à mesure de sa mise en œuvre**, en fonction des contextes, des temps d'instruction des procédures, des résultats obtenus des études qui ont fait évoluer certaines actions.

Parmi les enseignements à retenir du suivi de la stratégie locale, notons la nécessité d'inscrire la stratégie dans un processus itératif souple, tout en restant très clair sur la ligne stratégique.



5. BILAN SYNTHETIQUE DES AXES DE LA STRATEGIE LOCALE

5.1. Une stratégie locale avancée sur tous ses volets

Au 30 septembre 2022, la grande majorité des actions de la stratégie ont été menées. Sur 20 actions :

9 ont été réalisées et sont aujourd'hui terminées ;

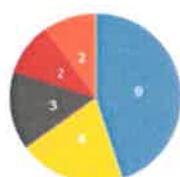
3 actions sont récurrentes ;

2 sont en cours de finalisation ;

3 sont partiellement réalisées.

Finalement, seulement 4 actions sur les 20 initialement prévues n'ont pas été réalisées.

Nombre d'actions par état d'avancement



- Action réalisée et terminée
- Action non réalisée
- Action récurrente
- Action en cours de finalisation
- Action partiellement réalisée

En termes d'objectifs :

10 actions ont atteint leur objectif, parmi lesquelles 4 l'ont même dépassé ;

7 actions ont partiellement atteint leur objectif ;

3 actions ne l'ont pas atteint.

Des actions non réalisées

pour des raisons méthodologiques ou indépendantes de la commune

Des actions partiellement réalisées et terminées

Car certaines sous-actions n'ont pas pu être menées comme initialement imaginé

Des actions en cours de réalisation

En raison notamment procédures administratives et réglementaires longues

Des actions réalisées et récurrentes, avec un objectif atteint

En raison de l'implication et de la mobilisation forte de la commune et de ses partenaires techniques

Des actions réalisées, avec une ambition plus forte que celle définie initialement

En lien avec les autres démarches menées par la commune, la réorientation de certaines actions, l'avancée sur le volet foncier

5.2. La concertation et la communication, deux éléments-clés de la stratégie canaulaise, qui la distinguent des autres stratégies régionales

Les volets concertation et communication de la stratégie locale ont été traités dans son axe 1, voire 8.

EFFETS ATTENDUS

Les actions mises en œuvre ont pour objectifs d'améliorer la conscience du risque et de transmettre les informations acquises au grand public.

L'effet attendu des actions de communication et de concertation était ainsi de permettre au grand public de prendre conscience du phénomène d'érosion côtière et du risque.

EFFETS REELS

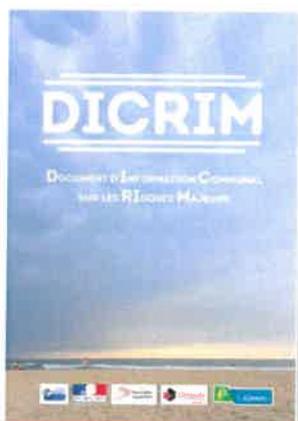
La mise en œuvre des actions a eu en partie les effets souhaités : la commune de Lacanau a fait de la concertation et de la communication sur l'érosion côtière son ADN. La connaissance acquise dans le cadre de la stratégie locale est bien transmise à la population, les Canaulais connaissent l'action de la commune en matière d'érosion qui contribue à la construction d'une culture du risque « érosion ». Plusieurs actions de communication et de concertation ont été mises en œuvre :

Un Forum du littoral organisé quasiment chaque année depuis 2009 (4 éditions entre 2016 et 2022 et 1 version digitale du Forum du littoral en période de pandémie) ;

3 réunions du comité local de concertation ;

Plusieurs expositions thématiques, dont 1 fixe en plein air fruit d'une collaboration avec Surfrider Foundation Europe et des communes littorales voisines

De nombreuses publications et différents canaux de communication utilisés :



Actualisation et impression à 8000 exemplaires, diffusion et mise en ligne sur le site internet de la mairie, présentation dans le magazine municipal trimestriel



Panneaux de sensibilisation installés sur la promenade Lacaze en 2018 en partenariat avec Surfrider Foundation



Plaquette de présentation, éditée à 14 000 exemplaires



Forum du littoral



Comité Local de Concertation

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liés aux actions de l'axe 1, mais aussi les faiblesses et menaces observées :

BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions de concertation et de communication, mais aussi des faiblesses et menaces observées :

Forces

- Concertation poussée
- Communication par différents canaux
- Culture du risque

Opportunités

- Diffusion systématique des présentations faites lors du forums annuels accompagnée d'une synthèse



Faiblesses

- Marqueurs de l'érosion non réalisés

Vigilances

- Niveau de conscience du risque parfois faible
- Aléas extérieurs

PERSPECTIVES

La médiation artistique et scientifique a permis de toucher un public renouvelé, cependant le noyau qui est fondé sur un partage poussé de l'avancement de la stratégie locale et des réflexions suscitées par sa mise en œuvre est à conserver. La collaboration par deux fois avec les établissements scolaires, en 2018 et 2021, a permis d'animer le Forum du littoral de leurs œuvres et productions originales (land art de déchets marins, musiques, sketchnotes, discours engagés) en associant les familles.

La crise sanitaire a constitué un véritable frein pour réaliser ses actions dans leur dimension « réunion », mais a été propice à la création d'outils et rendez-vous digitaux repensés, qui sont plus éloquentes pour un public de jeunes et jeunes actifs.

Il s'agira, dans la prochaine stratégie, de poursuivre les actions existantes, et de poursuivre ce travail sur la variété des formats de concertation pour toucher un public élargi. La collaboration avec le collège de Lacanau pour le Forum du littoral 2021 a déjà permis d'initier un renouvellement de l'approche, comme l'exposition d'œuvres land'art conçues en inter-classes réalisée lors du Forum du littoral de 2018.

5.3. Une **connaissance approfondie** de l'érosion du front de mer : une réussite majeure de la stratégie

Les actions contenues dans l'axe 1 et 2 visaient à accroître la connaissance de l'érosion côtière au droit du front de mer.

EFFETS ATTENDUS

Les actions de connaissance avaient pour objectifs :

- De permettre de mieux connaître les aléas et d'anticiper les événements ;
- D'informer la population, d'entretenir la mémoire et la conscience du risque
- De guider l'action publique ;

La mise en œuvre de ces actions représentait un **prérequis indispensable** à toutes les actions de la stratégie.

EFFETS REELS

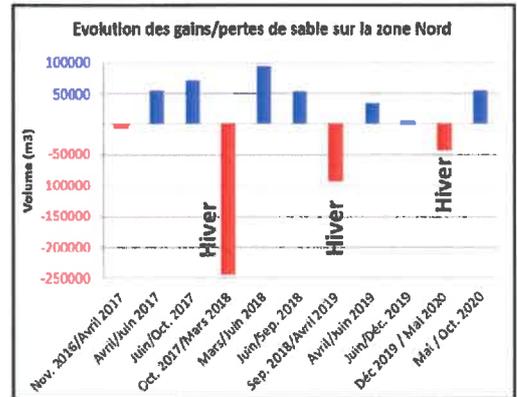
La mise en œuvre des actions a eu les effets souhaités : elle a permis à la commune de disposer d'une connaissance approfondie de l'érosion côtière au droit du front de mer. Le niveau de connaissance ainsi atteint constitue une réussite majeure de la stratégie :

Données sur l'aléa érosion et projections :

- **La collaboration avec l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine (OCNA)** a permis l'actualisation de la connaissance de l'aléa érosion à l'échelle régionale, diffusée dans un rapport publié en 2016 qui présente les projections du trait de côte naturel en 2025 et 2050. Cette collaboration s'est également traduit la signature d'une **charte d'utilisation des données** entre l'OCNA et les porteurs de Stratégies locales comme Lacanau afin de permettre un meilleur partage de la connaissance et de favoriser leur capitalisation.

Connaissance de l'aléa érosion côtière et observation littorale :

- Les mesures réalisées dans le cadre de l'observatoire du littoral local ont permis de **modéliser les petits fonds** et ainsi d'observer l'évolution du système barres-bâines au droit du front de mer.
- Les levés effectués ont permis de qualifier la **dynamique érosive**
- Une **surveillance active** de l'état de la plage et des **ouvrages** via la mise en place d'un **observatoire du littoral** a également été menée ;
- Les études commanditées ont également permis d'acquérir des éléments relatifs à la stabilité des enjeux du front de mer de la commune.

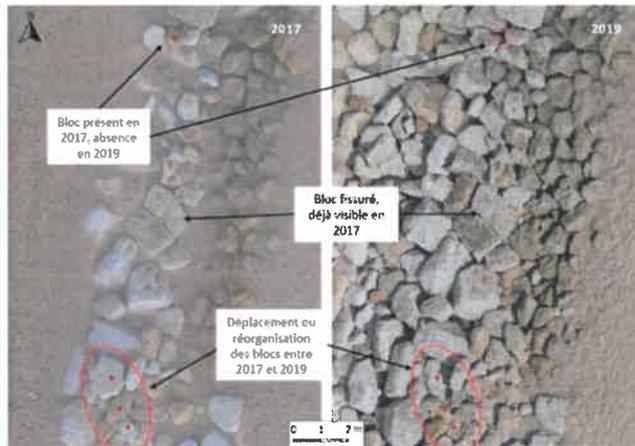


Observatoire du littoral de Lacanau
Système local de gestion de la zone côtière

CASAGEC
INGENIERE

7/ ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'OUVRAGE : SUIVI PHOTOGRAMMÉTRIQUE PAR DRONE

7.2/ RÉSULTATS DU SUIVI



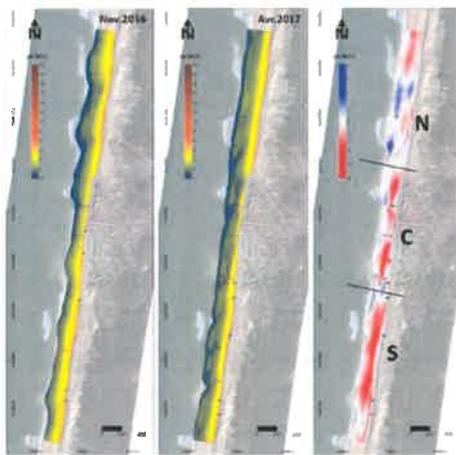
Suivis topographiques permettant de suivre l'évolution de la plage et de l'estran

Observatoire du littoral de Lacanau
Système local de gestion de la zone côtière

CASAGEC
INGENIERE

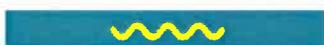
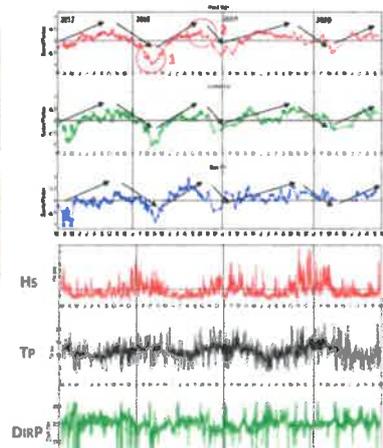
8/ ANALYSE DE L'ENSABLEMENT DES ÉPIS ET DES BARRES SÉDIMENTAIRES: SUIVI VIDÉO

8.2/ ANALYSE DE L'ENSABLEMENT DES ÉPIS



Observations :

Le suivi de l'ensablement de l'épi Nord depuis mars 2017 met en évidence une cyclicité quant au niveau de sable présent sur la plage de Lacanau.
En effet, comme le montre les graphiques des gains/pertes en fonction du temps, il apparaît que quel que soit le secteur de l'épi, le niveau de sable est le plus bas en sortie d'hiver (mars/avril) et rehausse ensuite jusqu'à la fin de la saison estivale (septembre/octobre).



BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions de connaissance, mais aussi des faiblesses et menaces observées :

Forces

- Création de l'observatoire du littoral de Lacanau
- Données nombreuses et récurrentes
- Etat initial de la vulnérabilité du bâti
- Stabilité des bâtiments du front de mer pour les 5 à 10 ans à venir

Opportunités

- Valorisation de la connaissance pour études / communication
- Organisation d'un suivi sur le long terme
- Suivi dans le temps de la stabilité du bâti
- Intégration aléa actualisé dans les documents d'urbanisme
- Clarification et formalisation du cadrage méthodologique
- Planification des suivis photographiques, visites d'ouvrages, levés topographiques



Faiblesses

- Capitalisation et archivage des données
- Articulation des dispositifs d'alerte
- Qualification des niveaux d'alerte érosion
- Cadrage méthodologique (chercheurs VS prestataires terrain)

Vigilances

- Multiplication et redondance des dispositifs
- Absence archivage des données formalisée dans la stratégie
- Vulnérabilité des bâtiments situés au niveau de l'ouvrage de protection

PERSPECTIVES

L'ensemble des parties prenantes appelle à **inscrire les actions de surveillance dans la durée**, notamment par la mise en place d'une planification des suivis photographiques, des visites d'ouvrages, et des levés topographiques.

Par ailleurs, le **cadrage méthodologique des actions doit être clarifié et formalisé** (éventuellement via une convention) entre les données fournies par l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine (OCNA) et celles émanant des actions de connaissance menées dans le cadre des stratégies littorales établies sur l'ensemble de la façade aquitaine.

5.4. Des systèmes d'alerte et de gestion de crise opérationnels, des protocoles internes de gestion de crise à consolider

Plusieurs actions de la stratégie étaient consacrées à l'identification de systèmes d'alerte et de gestion de crise, et à la définition de protocoles internes permettant d'agir en cas de situation d'urgence.

EFFETS ATTENDUS

Les actions de cet axe 2 de la stratégie locale avaient pour objectif de préparer les collectivités et la population à faire face à une situation de crise en cas de survenue d'un évènement exceptionnel.

EFFETS REELS

La mise en œuvre des actions a eu en partie l'effet escompté :

La commune a entrepris de réviser son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, entre 2017 et fin 2019. La commune œuvre également, avec Numérisk, pour une version numérique de son Plan Communal de Sauvegarde de Lacanau (application web), interactive lors de survenue de catastrophes, et aisée de mise à jour ;

Par ailleurs, un travail d'anticipation des **démarches administratives** pour la mise en sécurité des personnes et des biens a été mené ;

Si aucun protocole n'a été partagé entre les différents services de la commune, des **systèmes d'alerte et de gestion de crise** ont été mis en place, comme la prise d'arrêtés municipaux de fermeture des plages lors de bulletins météo défavorables, et l'installation de panneaux dynamiques d'information.

Par ailleurs, **un relevé d'ouvrage d'urgence a été effectué en 2020**, et un protocole a été formalisé en cas de rupture partielle d'ouvrage déclenché en 2021 consécutivement à la tempête Justine. La commune a ainsi recensé les entreprises du territoire susceptibles d'intervenir afin de mener des travaux en urgence si besoin est.



Protocoles de fermeture des accès à la plage pour protéger la population

BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions de l'axe 3, mais aussi les faiblesses et menaces observées :

Forces

- Révisions du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et diffusion du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- Préparation à des situations de crise
- Anticipation des démarches administratives
- Opérationnalité du relevé d'ouvrage d'urgence et du protocole prévu en cas de rupture partielle d'ouvrage (Justine 2021)

Opportunités

- Révision du processus opérationnel
- Numérisation en cours du PCS
- Exercices et retours d'expériences
- Formalisation d'un protocole d'intervention interne à la commune



Faiblesses

- Modalités de communication sur les processus d'alerte : nature de l'alerte, effets, localisation des panneaux ?
- Liens entre stratégie locale et PCS
- Absence de protocole formalisé et partagé entre les services de la commune (administratif et érosion)

Vigilances

- Différentes échelles de pilotage

PERSPECTIVES

De nouvelles prestations sont prévues pour la période 2023-2030 relatives à :

La finalisation du travail sur les processus opérationnels, qui portera sur l'actualisation des fichiers de contacts, des inventaires et cartographies ;

La numérisation du Plan de Communal de Sauvegarde (PCS), afin de disposer d'un outil réactif, dynamique et dont la mise à jour est facilitée ;

La sensibilisation des agents et élus de la collectivité pour une bonne appropriation de la démarche en interne ;

Des exercices et des retours d'expériences ;

Finalement, il est discuté de pouvoir mettre en place, à l'échelle de la communauté de communes, un **marché à bon de commande** visant à couvrir les besoins en **réparation d'urgence d'ouvrages défensifs et en ré-ensablement d'urgence**.

5.5. Des innovations majeures en matière d'urbanisme, dont la pérennité est dépendante des évolutions législatives

Les actions en lien avec l'urbanisme étaient incluses dans l'axe 4 de la stratégie locale.

EFFETS ATTENDUS

Les actions de l'axe 4 avaient pour objectif **d'intégrer les connaissances du risque érosion dans les documents et pratiques d'urbanisme** sur le territoire, tout en avançant dans la réflexion sur la relocalisation des activités programmées à l'axe 5 de la stratégie locale.

EFFETS REELS

Les effets réels de l'axe ont été les suivants :

Concernant la révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) :

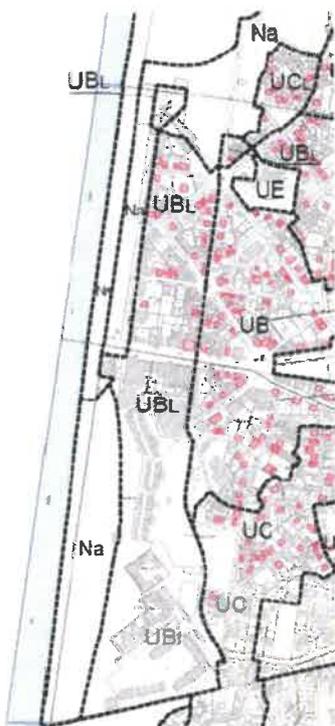
La demande par la commune de Lacanau aux services de l'Etat de révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux émanait d'un constat sur l'obsolescence de ses dispositions, édictées en 2001.

Face à l'absence de suites favorables données, l'objectif de la commune était de se saisir du document d'urbanisme alors en révision pour prévenir une augmentation des enjeux de la zone de vulnérabilité exposée à l'érosion côtière, en mettant en cohérence les outils règlementaires de gestion de l'occupation du sol (PPRL, PLU) avec le niveau de risque actualisé.

Il s'agissait également d'améliorer l'information préventive des acquéreurs en s'inspirant du dispositif « information acquéreur locataire » (IAL) en vigueur pour les risques majeurs.

Etant donné que la réalisation effective de cette action dépend de la prescription de la révision du PPRL, qui relève de l'Etat, et que les élaborations initiales de Plans de Prévention des Risques sont prioritaires, elle n'a pas été réalisée.

*Zone UBI d'urbanisme réversible
du Plan Local d'Urbanisme et
installations répondant aux
dispositions en vigueur*



Concernant l'intégration du risque érosion dans les documents d'urbanisme hors PPRL

En l'absence de perspectives quant à une révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) dans un futur proche, des dispositions ont été adoptées afin de prendre en compte l'érosion côtière dans l'aménagement et les documents d'urbanisme (PLU). **Une zone littorale UBI** où les constructions nouvelles sont autorisées sous conditions d'être réversibles a été **définie** sur le secteur du front de mer vulnérable à l'horizon 2100 (délimité dans les travaux de 2011), et ce afin de ne pas augmenter les enjeux au sein de la zone exposée à l'érosion, tout en ne figeant pas le secteur. Les modifications sur le bâti existant sont également autorisées dès lors qu'elles n'ont pas pour effet d'augmenter la capacité d'accueil.

Ces dispositions, inédites en France, inspirent d'autres collectivités du littoral néo-aquitain pour les Schémas de Cohérence territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi).

Par ailleurs, un important travail de **sensibilisation** des propriétaires fonciers et des potentiels acquéreur a été mené, à travers une collaboration avec les agences immobilières et notariales, la réalisation de plusieurs publications sur le sujet et l'envoi d'informations ciblées à toute personne sollicitant des renseignements.

BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions de l'axe 4, mais aussi des faiblesses et menaces observées :

Forces

- Pas d'augmentation des enjeux au sein de la zone exposée à l'érosion
- Innovation sur urbanisme réversible avec création zone UBI dans le Plan Local d'Urbanisme
- Sensibilisation progressive des propriétaires fonciers et des acheteurs potentiels

Opportunités

- Evolution de la réglementation nationale sur les Plan de Prévention des Risques
- Retours d'expériences du PPRL Lège Cap-Ferret
- Transactions foncières Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA)
- Intégration de l'EPF NA dans la gouvernance de la stratégie
- Mise en œuvre d'opérations tests avec des constructions démontables

Faiblesses

- Révision Plan de Prévention des Risques Littoraux canalais non prioritaire à l'échelle de la façade aquitaine
- Absence de cadre réglementaire national

Vigilances

- Pérennité de la zone UBI dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience
- Evolution insuffisante du cadre réglementaire national



PERSPECTIVES

Sur le volet Plan de Prévention des Risques : dans l'hypothèse où l'Etat engagerait une révision, il conviendra d'assurer une convergence entre le nouveau document, la stratégie locale et la zone UBI du plan local d'urbanisme (PLU), ceci devant se faire avec le nouveau cadre national conféré par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience.

Sur le volet autres documents d'urbanisme :

Une attention particulière devra être portée aux évolutions réglementaires : la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, annoncée pour être prescrite en 2023, permettra d'intégrer les conclusions de l'étude juridique menée sur la rédaction des dispositions d'urbanisme réversible (en fonction de ce qu'autorise le contexte national)

La mise en œuvre **d'opérations tests avec un urbanisme démontable** constitue également une des modalités de poursuite de l'action envisagées, tout comme la réalisation d'une recherche juridique sur la possibilité d'inscrire dans le PLU une réglementation spécifique sur les principes architecturaux réversibles ou modulaire.

La redéfinition de la zone UBI suite à une éventuelle reprise du périmètre de vulnérabilité à l'érosion côtière est à étudier par la commune avec la communauté de communes Médoc Atlantique dans le cadre d'une réflexion sur les cartographies de projection de recul de trait de côte à 30 et 100 ans telles que prévues par la loi Climat et Résilience.

5.6. Des **actions de relocalisation** articulées étroitement avec la démarche d'Aménagement durable de la station

Les actions visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes - dont les actions de relocalisation des activités et des biens – étaient incluses dans l'axe 5 de la stratégie locale.

EFFETS ATTENDUS

Les actions de l'axe 5 avaient pour objectifs :

- la veille sur les évolutions de niveau national sur la faisabilité de la relocalisation, afin de pouvoir poursuivre les études permettant au scénario de la relocalisation de gagner en opérationnalité ;
- la mobilisation des parties prenantes de la relocalisation via l'envoi d'un courrier faisant état de la demande de la mairie de Lacanau auprès des instances supra-communales (Région, Etat)
- la réalisation d'une étude de faisabilité des premières actions de relocalisation d'infrastructures publiques ;
- la réalisation d'action foncières d'anticipation pour la relocalisation.

EFFETS REELS

La mise en œuvre des actions de l'axe 5 a permis la réalisation de plusieurs avancées :

Une **veille juridique et réglementaire** relative à l'érosion côtière et à la relocalisation a été effectuée (retours d'expériences de relocalisation anticipée conduites en France et dans le monde), en mode très actif au sein du GIP Littoral et de l'Association Nationale des Elus Littoraux (ANEL) ;

Des **actions de représentations** ont été réalisées à l'échelle nationale sur l'érosion côtière, que ce soit à travers l'accueil des différentes délégations parlementaires et inspecteurs en mission, la « discussion » avec le Président de la République lors de sa venue en Gironde pour le Grand Débat national, en mars 2019, et surtout en représentation du GIP Littoral auprès de diverses institutions comme le Sénat, l'Association des Maires de France (AMF) ou l'ANEL ;

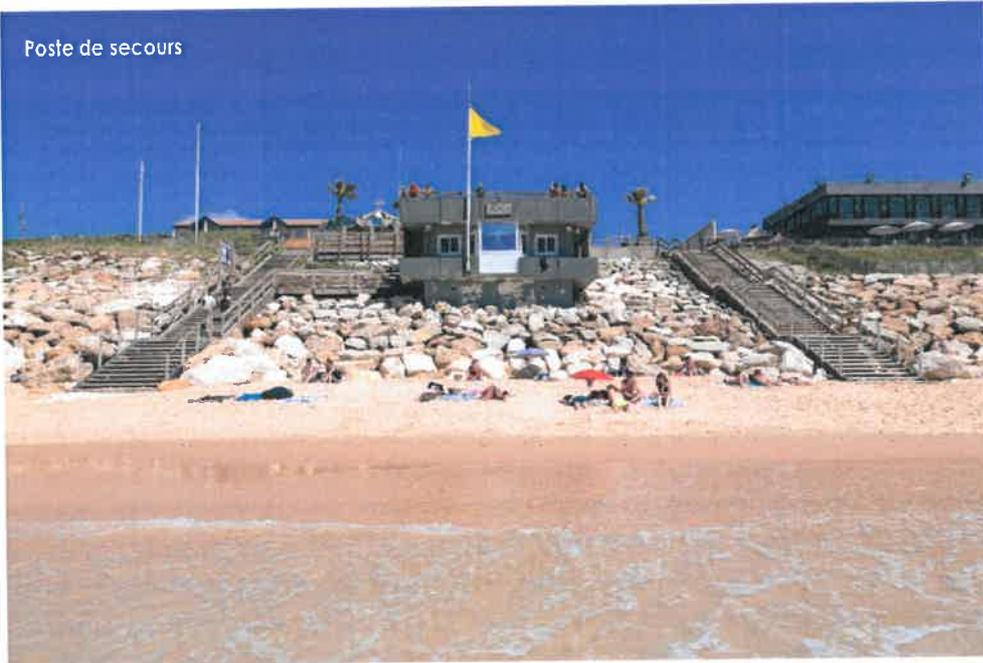
Le courrier auprès des instances supra-communales n'a pas été rédigé en tant que tel, du fait du conventionnement de la commune de Lacanau avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine dès sa création. La commune Lacanau a produit des **contributions aux réflexions sur la relocalisation**. Le sujet a également été explicitement abordé dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement signé en décembre 2021 ;

L'étude de faisabilité des premières actions de relocalisation d'infrastructures publiques a débouché sur la **programmation opérationnelle de la relocalisation des équipements communaux les plus exposés** : Poste de secours central, parkings littoraux et maison de la glisse. En effet, ces actions « sans regret » de relocalisation ont été identifiées à l'issue de l'étude d'Aménagement Durable de la Station (ADS). Pour engager une phase pré-opérationnelle, la commune a lancé fin 2019 une **procédure de dialogue compétitif** mettant en concurrence trois équipes de maîtrise d'œuvre. A travers cette procédure, la commune a souhaité disposer des meilleurs scénarios projets de paysage et de requalification d'espaces publics répondant à son ambition de transformer la station balnéaire en ville océane, vivante à l'année, accueillante et résiliente.

Une veille foncière a été menée, et des premières acquisitions ont été réalisées par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) : il s'agit de bâtiments commerciaux acquis dans le cadre de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) dans le périmètre de veille foncière de l'EPFNA.



Poste de secours



BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions de l'axe 5, mais aussi des faiblesses et menaces observées :

Forces

- Veille sur les retours d'expériences de relocalisation
- Lobbying
- Premières actions « sans regret » de relocalisation
- Activité foncière de la commune

Opportunités

- Rédaction du Projet Partenarial d'Aménagement
- L'EPF NA : un nouveau partenaire dans la gouvernance de la stratégie
- Constitution progressive d'une stratégie foncière autour d'un patrimoine public



Faiblesses

- Absence de cadre réglementaire et financier
- Capacité d'action limitée de la commune
- Coûts élevés des actions de repli, même pour celles « facilement » réalisables

Vigilances

- Absence de cadre réglementaire et financier qui rend difficile voire impossible la mise en œuvre d'un projet d'envergure de relocalisation des activités et des biens
- Rentabilité des biens immobiliers



PERSPECTIVES

Plusieurs questions restent en suspens sur ces actions de l'axe 5, la commune de Lacanau envisageait ainsi d'inscrire la réalisation **d'études approfondissant les modalités de relocalisation** dans le plan 2023-2030 de stratégie locale (analyse sociologique, économique, urbanisme) et le Projet Partenarial d'Aménagement signé en décembre 2021 est venu entériner cette perspective plus rapidement.

L'intervention de l'Etablissement Public Foncier permet d'envisager la poursuite des actions de cet axe en posant la question d'une **convention d'un nouveau type** et de la portée de ce partenariat en termes d'aménagement. Celle-ci lui permettrait d'intervenir dans le cadre de la prise en compte du recul du trait de côte, et pas uniquement dans le cadre d'une politique de transformation d'une station balnéaire.



5.7. Un principe fort de **privilégier les processus naturels** contre l'érosion, avec une optimisation continue des rechargements de sable

Les actions d'accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l'érosion relevaient de l'axe 6 de la stratégie locale.

EFFETS ATTENDUS

L'axe 6 de la stratégie locale de Lacanau portait sur la gestion de la bande côtière urbaine via la mise en œuvre **d'une combinaison de dispositifs de lutte active**. Il s'agissait :

D'actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire, grâce à l'expertise et au savoir-faire historique de l'Office national des Forêts (ONF) à déployer sur les dunes communales du front de mer



urbanisé. L'objectif est de préserver le milieu dunaire, quoiqu'anthropisé, par la mise en place de dispositifs d'accompagnement des dynamiques naturelles (plantation pour stabilisation, ganivelles, filet coco, démontage des installations touristiques et des accès en période hivernale pour un retour à un fonctionnement naturel...) et de canalisation des flux ;

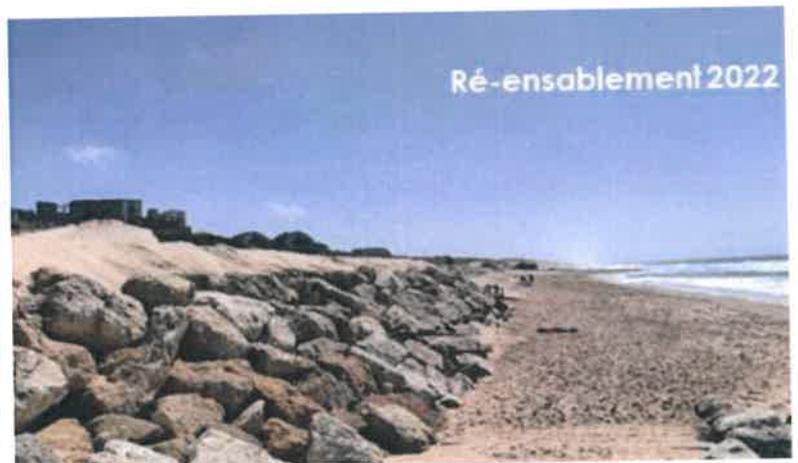
D'actions de rechargements pour protéger l'ouvrage linéaire dans ses épaules (sections de retournement) et ses fondations, ainsi que pour sécuriser les accès. Il s'agit donc de gérer l'interface avec le cordon dunaire et la plage et d'assurer la stabilité globale de l'ouvrage. Les modalités de ré-ensablement visent à réduire l'impact sur le fonctionnement hydro-sédimentaire, notamment pour les prélèvements.

EFFETS REELS

Les actions mises en œuvre ont permis d'éviter une aggravation du phénomène d'éolisation (avancée dunaire) et d'érosion du trait de côte grâce à la **préservation des milieux dunaires**. Cela s'est matérialisé par la mise en défense du milieu sur 15 km de rivage, avec un accès réduit avant la saison, afin d'éviter le piétinement accélérant l'érosion et la dégradation du patrimoine naturel.



Les dispositifs de lutte se sont également traduits par des **actions de rechargements en sable** après les houles hivernales. Les **actions de reprofilage et de rechargement** ont été menées entre 2016 et 2022. Environ 35 000 m³ de sable ont été prélevés sur l'estran canaulais et déposés sur les zones les plus fragiles (presque exclusivement la berme de l'ouvrage). Entre 2015-2016 (rechargements d'accompagnement de la fin des travaux d'urgence) et 2022, le volume de rechargement a doublé tout en restant strictement limité au besoin. La planification des besoins de rechargement, dans la perspective d'un usage optimisé et raisonnable du sable a été réalisée mais aussi d'une analyse de l'impact environnemental, notamment via l'appui du bureau d'étude technique Casagec Ingenierie.



BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions de l'axe 6, mais aussi des faiblesses et menaces observées :

Forces

- Partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF)
- Evolution de la stratégie sur le transfert de sable
- Matérialisation des accès et la mise en défense des milieux dunaires
- Réalisation du plan de gestion des sédiments expérimental 1 et 2
- Prélèvements/rechargements optimisés
- Procédures administratives régularisées



Faiblesses

- Difficulté de fixer le trait de côte à long terme
- Coûts de la lutte active dure
- Vulnérabilité de l'ensemble de l'ouvrage (et pas seulement du pied)



Opportunités

- Mise en place de chantiers participatifs sur les opérations de plantations
- Poursuite des plans de végétalisation pour éviter l'érosion éolienne



Vigilances

- Ensablement des zones urbanisées
- Poursuite de l'augmentation des coûts, en lien avec une vulnérabilité croissante de l'ouvrage



PERSPECTIVES

Dans le cadre du prochain plan d'actions, les actions de préservation des milieux dunaires seront poursuivies. De plus, la stratégie de lutte par rechargement sera elle aussi poursuivie, avec le renouvellement d'une prévision des rechargements massifs en cas d'urgence qui, heureusement, n'ont pas eu à être réalisés sur la période 2016-2022.

5.8. Un axe centré sur les **ouvrages en dur de protection** de l'érosion, qui représente près de la moitié du coût global de la stratégie

Les actions relatives à la gestion des ouvrages de protection et actions contre l'érosion étaient regroupées dans l'axe 7.

5.8.1. L'ouvrage actuel : régularisé et entretenu, une stabilité dangereusement menacée à horizon 10 ans

● EFFETS ATTENDUS

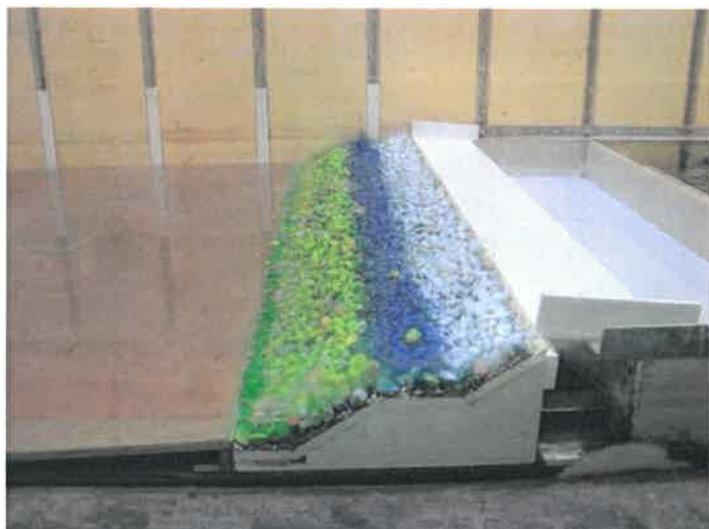
Il s'agissait de conférer une **existence juridique** à l'ouvrage existant et d'en **assurer la pérennité**, afin de garantir un niveau suffisant de protection du front de mer le temps de mettre en œuvre un nouvel ouvrage bien dimensionné pour faire face aux événements météo-marins à venir. Il s'agit donc plus largement de **garantir la stabilité de la bande littorale** au droit de la station balnéaire.



Photographie aérienne de l'ouvrage existant prise par Delphine Trentacosta dans le cadre de l'observatoire littoral local – juillet 2020

● EFFETS REELS

Dans le cadre de la stratégie, la commune de Lacanau a engagé les travaux prescrit dans le **diagnostic de l'ouvrage**, réalisé en 2014, qui concluait à la nécessité de mener des **travaux** afin d'augmenter sa stabilité. Elle œuvre actuellement à la **régularisation administrative de l'ouvrage**.



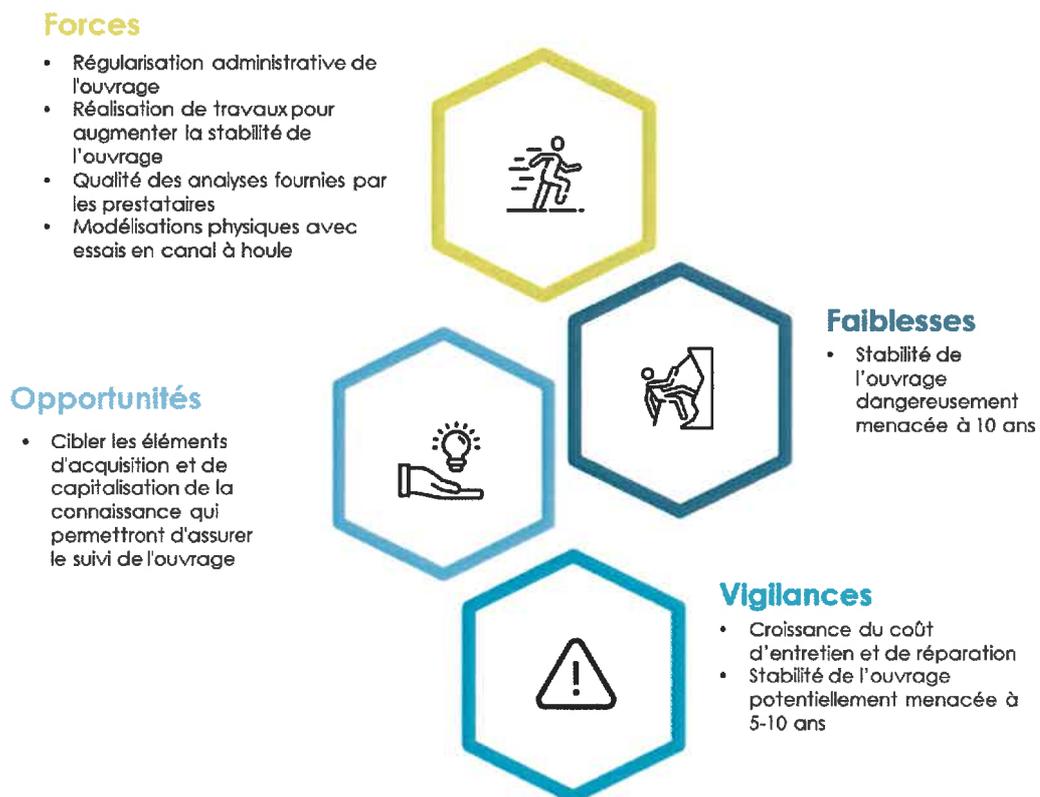
Canal à houle du laboratoire ACRI-IN à Sophia Antipolis utilisé pour les essais physiques 2D en vue de consolider les études de conception du confortement de l'ouvrage



Travaux réalisés dans le cadre d'une procédure d'urgence aux lendemains de la tempête Justine du 30 janvier 2021

BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions des actions liées à l'ouvrage actuel, mais aussi des faiblesses et menaces observées :



5.8.2. L'ouvrage « horizon 2050 » : un pré-dimensionnement réalisé, avec des grands principes constructifs définis

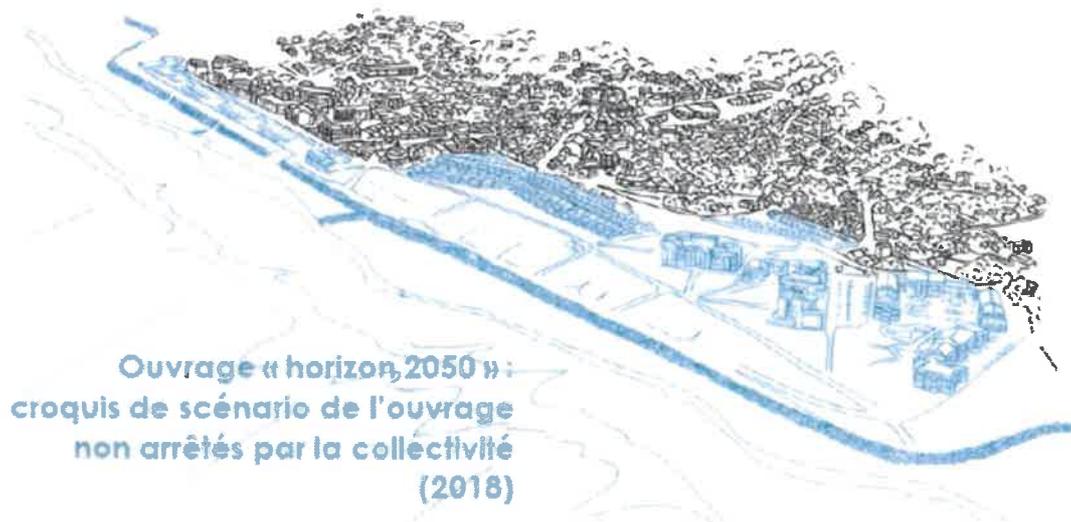
● EFFETS ATTENDUS

L'objectif des actions liées à l'ouvrage « horizon 2050 » est de permettre de créer les conditions d'une **réalisation rapide d'un ouvrage pérenne jusqu'en 2050**, ouvrage dont la construction est impérative quelle que soit l'option stratégique de long terme qui sera finalement retenue.

● EFFETS REELS

Les actions en lien avec cet ouvrage ont eu des effets partiels à ce jour, car elles sont en cours de réalisation. Des **études de dimensionnement** ont été lancées pour mettre en place un ouvrage de protection pérenne jusqu'en 2050, sans aboutir à un avant-projet, les moyens ayant été consacrés au dossier technique et réglementaire sur la remise aux normes et reprise de l'ouvrage actuel. Des éléments de pré-dimensionnement ont néanmoins été produits et sont disponibles, suite aux **modélisations** réalisées.

La commune a organisé des rendez-vous avec quatre entreprises du BTP ayant une forte expérience en travaux maritimes, pour jauger leur intérêt pour ce type de travaux, sonder leur faisabilité technique de leur point de vue et préparer les étapes futures de conception de cet **ouvrage « horizon 2050 »**.



BILAN

La matrice suivante offre un aperçu des forces et opportunités liées aux actions des actions liées à l'ouvrage 2050, mais aussi des faiblesses et menaces observées :



PERSPECTIVES

Les actions visant la **création de l'ouvrage « horizon 2050 »** devront être poursuivies, l'objectif étant qu'elles aboutissent rapidement.

Le futur plan d'actions de la stratégie locale devra se positionner sur **le choix et le gabarit du nouvel ouvrage** :

- en fonction des contraintes techniques et paysagères ;
- en lien avec les réflexions en cours sur l'Aménagement Durable de la Station (ADS) et le maintien d'une accessibilité à la plage. Les travaux sur ADS ont permis de valider une largeur et une altimétrie de l'espace public, qui constitueront des paramètres invariants de l'ouvrage ;
- en fonction des coûts financiers définitifs et des sources de financement disponibles.

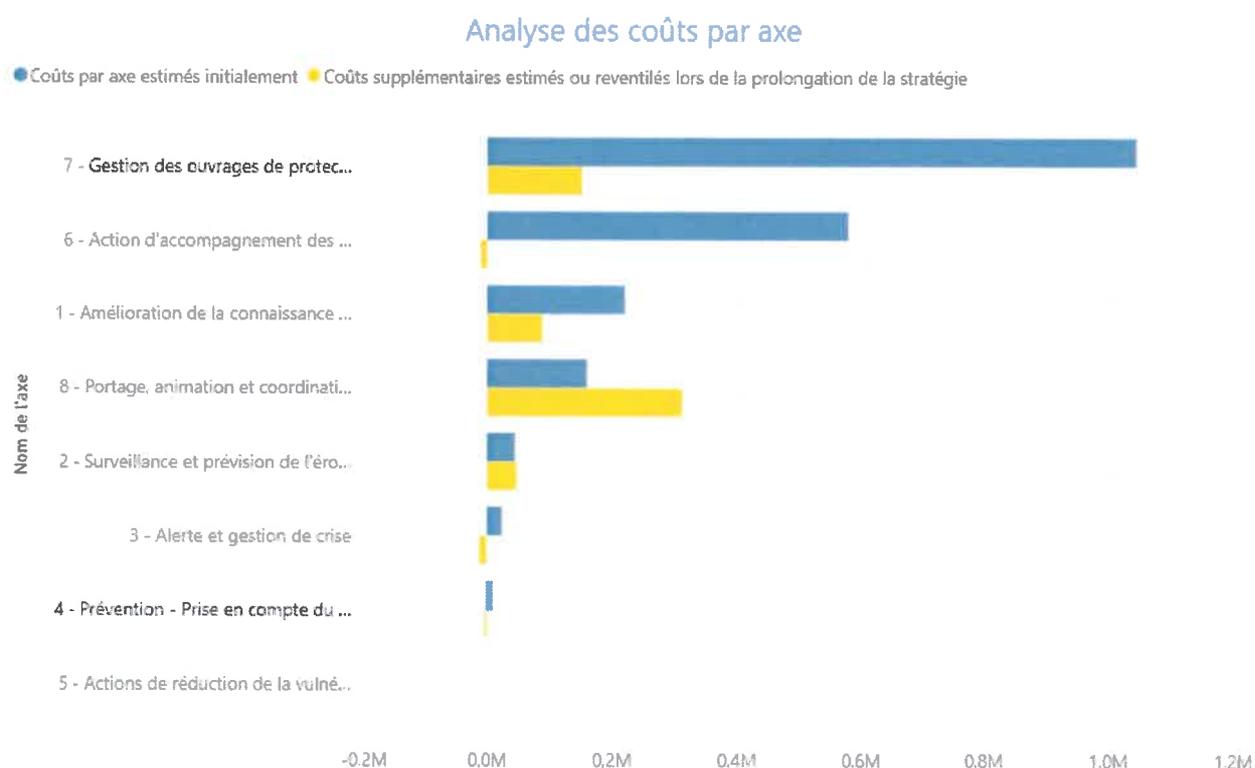
6. MOYENS FINANCIERS DEGAGES

6.1. Une stratégie locale à 2,6 millions d'euros

Le montant initial de la stratégie s'élève à 2 087 980 €. Le montant ré-évalué s'élève à 575 480 € supplémentaires.

Le montant global de la stratégie s'élève à près de 2,6 millions d'euros

Le graphique ci-dessous donne une vision de la répartition des coûts prévisionnels par axe au lancement de la stratégie locale (en bleu), ainsi que des coûts supplémentaires ou reventilés lors de la validation de la ré-évaluation de la stratégie locale 2020 (en jaune).



6.1.1. L'axe 7 relatif aux ouvrages de protection est de loin le plus coûteux

Les actions inscrites à l'axe 7 de la stratégie locale représentent pas loin de la moitié du coût prévisionnel ré-évalué.

De manière plus globale, les actions de lutte active de la stratégie locale de Lacanau, inscrites à l'axe 7 mais aussi à l'axe 6 et consistant en des travaux, sont les plus coûteuses.

6.1.2. Une évolution du coût total, avec un financement supplémentaire lié à la prolongation de la stratégie locale à 2022

Au démarrage de la stratégie locale, les estimations des coûts étaient bien adaptées aux actions à mettre en œuvre, telles qu'elles étaient prévues initialement.

Le coût prévisionnel de la stratégie a néanmoins évolué au fil de l'eau, et ce pour les raisons suivantes :

- **Une prolongation du calendrier de la stratégie, induisant notamment la poursuite de la mise en œuvre d'actions récurrentes ;**
- **Une évolution des actions prévues initialement au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie locale. La commune a été confrontée à la réalité de la mise en œuvre des actions :**
 - **le contexte réglementaire n'a pas évolué ;**
 - **les différentes tempêtes ont induit des réparations sur l'ouvrage d'urgence ;**
 - **les temps d'instruction des procédures sont à intégrer dès l'amont des plannings ;**
 - **les résultats obtenus des études ont fait évoluer certaines actions (modélisation de l'ouvrage en canal à houle notamment) ;**
 - **les opportunités foncières ont permis d'initier le processus de relocalisation.**

Le calendrier de mise en œuvre de la stratégie locale était initialement étendu sur la période 2016-2018. Une prolongation à 2020 a été entérinée d'un commun accord avec les partenaires. Cette prolongation à 2020 a été validée à enveloppe constante et à périmètre identique où la commune reste pilote de sa stratégie locale en collaboration avec la communauté de communes Médoc Atlantique dans le cadre établi par leurs soins.

Un point d'avancement partagé fin 2019 a laissé montrer que l'exécution de la stratégie locale nécessitait des délais plus conséquents, c'est ainsi qu'un travail avec les partenaires financeurs de la stratégie locale autour du bilan intermédiaire dressé par le service Littoral de la mairie a permis d'acter, en comité régional du GIP Littoral du 20 novembre 2020, la prolongation de la stratégie locale à fin 2022 accompagnée d'une ré-évaluation financière.

Le financement supplémentaire a porté sur les points suivants :

- **Sur des études :**
 - Pour poursuivre l'activité de l'observatoire du littoral créé fin 2016 et installer un dispositif de surveillance des bâtiments de premier rang après les conclusions des études géotechniques (axes 1 et 2) ;
 - Pour prévoir des études supplémentaires de dimensionnement et de conception de l'ouvrage de protection du front de mer, associées aux dossiers réglementaires et à l'approfondissement sur le portage de projet (action 7) ;
 - Pour inscrire les études de bilan de la stratégie et la préparation de la future stratégie (axe 8)
- **Sur des travaux :**
 - Pour poursuivre les actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire (action 6.1) et les rechargements de sable (action 6.2)
- **Sur de l'ingénierie :**
 - Pour pérenniser le soutien à l'ingénierie d'animation et de suivi de la (axe 8).

6.1.3. Deux tiers des charges sont dédiés à des travaux, le tiers restant est dédié à l'animation et à l'acquisition de connaissance

Les charges prévisionnelles étaient réparties de la façon suivante :

63% pour des travaux ;

17% pour l'animation ;

14% pour les études ;

6% pour les prestations de services autres.

Le constat plus détaillé est le suivant :

Globalement tous les axes de la stratégie (sauf les axes 6 et 7) comportent :

- de l'acquisition et de la consolidation de connaissances, soit via des mesures et observations ou des observations (pour 360 000€) ;
- un travail de pilotage, de gouvernance et d'animation assuré par la commune pour coordonner et mettre en œuvre les actions (pour un peu moins de 450 000€, hors axe 5).

Leurs coûts représentent environ le tiers du coût total prévisionnel de la stratégie locale.

Ce sont les axes 6 et 7, avec des travaux, qui sont de loin les plus coûteux (environ 570 000 euros pour l'axe 6 et près de 1,2 millions d'euros pour l'axe 7)

A eux deux, ces axes représentent les deux tiers du coût prévisionnel de la stratégie locale, avec une part significative étant imputée à la seule action 7.1 pour la mise aux normes de l'ouvrage actuel de protection face à l'érosion côtière.

L'axe 5, focalisé sur la réduction de la vulnérabilité, était uniquement constitué de charges liées à l'animation (charges de personnel). Son coût dans la stratégie locale 2016-2022 n'est donc pas représentatif de son importance, d'autant qu'une partie des études et travaux associés sont financés dans le cadre de la démarche Aménagement Durable de la Station menée en parallèle (soit près de 380 000€ fin 2021 pour des études, un schéma des mobilités et un dialogue compétitif).

Le plan d'actions 2016-2022 de la stratégie locale canaulaise consacre un volume important des dépenses à des actions de connaissance. Celles-ci permettent d'acquérir les données essentielles pour mettre en œuvre les autres actions de la stratégie locale et initier notamment la réalisation des travaux prévus pour l'ouvrage « horizon 2050 ».

Dans le cadre du futur plan d'actions de la stratégie locale, si certaines actions de connaissance et d'observation sont amenées à se poursuivre, une part plus importante est à prévoir pour les coûts consacrés aux travaux, compte tenu de leur ampleur.

6.2. Une stratégie du littoral néo-aquitain très soutenue

6.2.1. La mobilisation de subventions de trois financeurs : l'Etat, l'Union Européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine

Outre la part d'autofinancement des porteurs de la stratégie, le financement de la stratégie repose sur la mobilisation de subventions par :

- l'Etat via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) géré au niveau préfectoral ;
- l'Union européenne via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) géré par la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de son dispositif littoral et de son propre règlement d'intervention.

Les Stratégies Locales de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) ont entre autres pour objectif de donner de la visibilité sur les volumes financiers à engager et de construire les plans de financement identifiant la part des co-financeurs selon leur règlement d'intervention.

La stratégie locale de Lacanau est très soutenue par les partenaires, à hauteur de 80%, c'est aussi une des stratégies locales les plus pertinentes, qui actionne tous les leviers pour lequel les financeurs tels que l'Etat et la Région peuvent intervenir.

Ces financeurs mobilisent des financements selon leurs propres principes d'intervention :

- **l'Etat finance principalement l'acquisition de connaissances**, y compris les études préalables à des travaux, **ainsi que toutes les actions ayant trait à la relocalisation**. L'Etat ne finance pas les travaux ;
- **la Région Nouvelle-Aquitaine finance principalement l'acquisition de connaissances et d'expertises, la protection et la restauration des écosystèmes, la sensibilisation, la culture du risque, les techniques douces** (rechargement en sédiments des plages, maintien des dunes (végétalisation, accompagnement des phénomènes naturels...), **la recomposition spatiale dans les secteurs menacés et la relocalisation**. La Région finance de moins en moins les travaux en dur.

L'Union Européenne, à travers les fonds FEDER, intervient au titre de l'axe 4 - objectif thématique 5 « Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau » du programme opérationnel aquitain 2014-2020.

Les actions relatives aux travaux et aux opérations relevant de la lutte active dure, ne sont pas, ou peu éligibles à la mobilisation des financements de l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela n'a que peu handicapé cette stratégie, car :

- 1) il s'agissait dans un premier temps surtout de constitution de connaissances, consolidation et capitalisation de données, et d'études de faisabilité,
- 2) parce que le FEDER a apporté une aide conséquente sur le financement des ouvrages, complété par un soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le prochain plan d'actions de la stratégie locale, tournée vers l'actualisation de l'étude de relocalisation pour 2100 et vers la construction de l'ouvrage « horizon 2050 », nécessitera de mettre en adéquation les besoins de financement avec les règlements d'intervention des partenaires, et éventuellement de se tourner vers d'autres financeurs.

Il sera important, dans la réflexion sur le plan de financement du plan d'actions 2023-2030, de s'interroger sur le couple nature des coûts et outils financiers mobilisables, pour se tourner vers les financeurs adéquats. Il pourrait s'agir d'outils financiers autre que la subvention (emprunts, obligations, etc.) ; subvention qui était l'instrument financier exclusif des stratégies locales de gestion de la bande côtière.

Les enjeux du plan de financement 2023-2030 reposent donc sur :

- la capacité à lever des fonds étatiques, régionaux et européens dans la durée ;
- la capacité à trouver des solutions (innovantes et alternatives) pour dégager des financements complémentaires aux soutiens historiques significatifs.

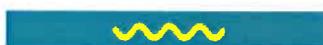
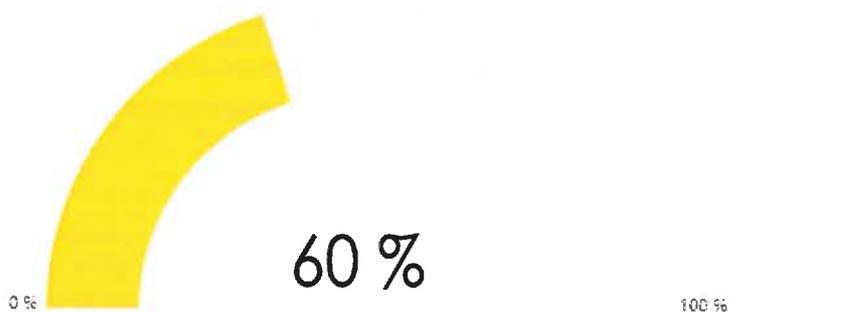
6.2.2. Une consommation de 60% des charges prévisionnelles à date

Au 30 septembre 2022, 60% des charges prévisionnelles ont été engagés et payés :

Les dépenses facturées ont presque exclusivement porté sur des études ;

Sans surprise par rapport aux temps d'études et d'instructions réglementaires avant travaux, c'est l'enveloppe dédiée à l'axe 7 qui a le moins été consommée. Un point de vigilance est communément admis sur le délai de consommation de l'aide attribuée à la commune de Lacanau et fléchée sur le confortement de l'ouvrage.

Charges engagées par rapport aux charges prévisionnelles



6.2.3. Un pré-financement important porté en trésorerie par le porteur de la stratégie locale

La manière dont sont perçues les recettes est liée à la manière dont chaque financeur verse sa subvention. Le budget de la commune intègre tous les ans la projection des dépenses et des réponses de la stratégie locales, prenant en compte les dépenses prévisionnelles pour l'année et l'équilibre avec les financements déjà reçus (en particulier les avances forfaitaires).

Trois modalités de perception des recettes sont mobilisées pour la stratégie de Lacanau :

- **Sous la forme d'une avance forfaitaire** : la Région Nouvelle-Aquitaine a versé, au démarrage de la stratégie locale, une avance de 50% de la somme totale des recettes prévisionnelles. L'avance ne correspond donc pas à une vision précise de l'avancement des actions, elle constitue un amorçage pour la commune ;
- **Sous la forme d'acompte** : les subventions FEDER et FNADT sont perçues sur présentation des factures et des justificatifs associés, transmis par les services municipaux visés du trésorier. Les acomptes suivent l'avancement des actions. Il peut y avoir un décalage entre les acomptes sollicités par la commune, établis sur la base d'un taux global de subvention par financeur par rapport au total des charges, et les sommes réellement perçues.
- **Sous la forme du remboursement des factures acquittées par la commune** : c'est le cas d'une partie des versements de la communauté de communes Médoc Atlantique qui, depuis 2018, participe à l'autofinancement de la stratégie locale de Lacanau.

Au 30 septembre 2022, les versements des différents financeurs (Etat, Région, Feder) représentent 66% des enveloppes prévisionnelles. Le différentiel est aujourd'hui porté en trésorerie par la commune de Lacanau. Ce pré-financement est supportable dans le cadre d'un plan d'actions orienté « étude ». Il pourrait être plus complexe dans le cadre d'un plan d'actions orienté « travaux ».

6.2.4. Un suivi des financements à partager

Dans le cadre des entretiens avec les partenaires, ces derniers ont souligné que le suivi des fonds européens est long et complexe. Il requiert un temps important et une grande vigilance dans leur renseignement.

Les partenaires notent un besoin d'accompagnement financier et administratif par un agent spécifique pour assurer le suivi des subventions régulièrement.

Enfin, ils notent que le suivi des financements gagnerait à plus de lisibilité et de visibilité s'il faisait l'objet d'un tableau de bord, partagé annuellement.

7. COHERENCE AVEC LES AUTRES DEMARCHES LOCALES

La Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Lacanau s'inscrit dans un contexte local comptant plusieurs autres démarches, de planification, d'aménagement et de développement durable. La stratégie locale est articulée à ces démarches, à travers la vision globale traduite dans le Plan Local d'Urbanisme notamment, afin de pouvoir porter ses fruits et être aussi efficace que possible, mais également pour refléter l'engagement du territoire en matière de gestion de l'érosion côtière.

Le bilan 2016-2022 doit donc permettre d'évaluer cette articulation, afin de savoir si les actions menées dans le cadre de la stratégie locale s'accordent avec les autres interventions menées sur le territoire, et de dessiner des pistes pour l'avenir.

La Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de Lacanau s'inscrit en déclinaison de **la Stratégie Régionale de la Bande côtière** de 2012 appuyée sur une étude menée sur les sites tests de Lacanau, Contis ainsi que Ciboure et portée par le GIP Littoral. La stratégie régionale est respectueuse de la **Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGICT) de 2011**.

A l'échelle locale, la stratégie locale de Lacanau est en lien avec plusieurs documents et démarches :

- **L'Aménagement durable de la station (ADS)**

La commune de Lacanau a été retenue, en 2016, lauréate de l'Appel à projet d'Aménagement Durable de la Station (ADS) lancé par le GIP Littoral. Cette démarche doit permettre la définition de projets qualitatifs, partagés et durables afin de penser l'aménagement en zone touristique de manière innovante. Il contribue à cet effet à financer des études préalables et de faisabilité nécessaires à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions opérationnel.

Dans ce cadre, la commune a finalisé un schéma des mobilités 2030 dont les premières actions (pôle d'échange multimodal et accompagnement au changement en matière de déplacements) voient le jour pas à pas. Ce schéma des mobilités 2030 est en lien avec la relocalisation des stationnements du front de mer exposés à l'érosion côtière.

La commune engage également un ambitieux projet de requalification des espaces publics de son front de mer et des allées commerçantes de la ville océane.

Les premières actions « sans regret » de relocalisation découlent de la démarche croisée entre l'Aménagement Durable de la Station et la stratégie locale (axe 5).

- **Le Projet partenarial d'aménagement (PPA)**

La signature du Projet partenarial d'aménagement (PPA) avec l'Etat, la communauté de communes Médoc Atlantique, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et le GIP Littoral est intervenue en décembre 2021. Dédié à la question du trait de côte, ce PPA, qui vise à « Prendre en compte l'érosion du littoral dans l'aménagement de la ville océane », intègre des éléments de court terme (projets de l'Aménagement Durable de la Station), et des éléments de long terme (actualisation de l'étude de relocalisation pour 2100). Il permettra d'innover sur les outils juridiques pouvant être mobilisés pour prendre en compte l'érosion dans le marché immobilier. Il est donc étroitement lié à la stratégie locale, notamment à son axe 5, pour laquelle il est l'une des modalités programmées de poursuite des actions.

- **Le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL)**

Le plan d'actions 2016-2022 de la stratégie locale est étroitement lié au Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), son axe 4 s'intitulant « Prévention – prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme » et contenant une action 4.1 « Révision du PPRL ». Datant de 2001, le PPRL est devenu obsolète. La décision de sa révision revient toutefois à l'Etat, qui ne l'a pas prescrite à ce jour, Lacanau n'apparaissant pas comme une commune prioritaire. Si l'Etat décide de lancer la révision du PPRL, la convergence devra être effectuée entre la stratégie locale et le document d'urbanisme.

- **Le Plan local d'urbanisme (PLU)**

La stratégie locale traite du risque érosion : elle doit donc s'articuler avec l'ensemble des documents d'urbanisme locaux, et notamment le Plan Local d'Urbanisme (action 4.2 de la Stratégie). Le PLU traduit la zone de vulnérabilité à l'érosion côtière à l'horizon 2100 sur le secteur du front de mer dans un secteurs spécifique d'urbanisme réversible où les constructions nouvelles sont autorisées sous condition d'être temporaires réversibles. La stratégie locale intègre donc des considérants relatifs à l'aménagement du territoire : ne pas augmenter les enjeux de la zone vulnérable, sans pour autant figer le secteur. Le mouvement itératif entre stratégie locale et PLU a donné lieu à une expertise juridique visant à améliorer la rédaction de ces dispositions, inédites de France. La révision du PLU annoncée pour 2023 pourrait permettre d'intégrer les conclusions de cette étude juridique.

- **Le Plan communal de sauvegarde (PCS)**

La révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est l'une des actions de l'axe 3 de la stratégie locale (alerte et gestion de crise), qui a été réalisée entre 2017 et 2019. Les améliorations prévues sur les dimensions opérationnelles du PCS apparaissent comme les modalités de poursuite de l'action « Révision du PCS » identifiées dans la stratégie locale : actualisation des fichiers, des inventaires et cartographies, sensibilisation des agents et élus, numérisation du PCS et exercices et retours d'expérience.

- **Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**

La rédaction du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est l'une des sous-actions contenues dans l'axe 1 de la stratégie locale. Celui-ci a été actualisé puis réédité à la suite de la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il a ensuite été diffusé par le biais de plusieurs canaux : impression à 8 000 exemplaires, diffusion « toutes boîtes de Lacanau, mise en ligne sur le site internet de la commune, présentation dans le magazine municipal trimestriel...



Ces différentes démarches ont influencé la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière tout au long de sa mise en œuvre.

La stratégie locale n'est pas autoportante, et ne peut exister seule et de manière indépendante. Pour fonctionner et être efficace, elle doit rentrer dans un processus itératif avec les autres outils qui lui sont liés, qui sont chapeautés par une vision politique globale pour Lacanau.

8. CONCERTATION ET VISIBILITE

La commune de Lacanau a souhaité réaliser un bilan concerté de sa stratégie locale, invitant également les habitants de la commune à participer activement aux prémices de définition des axes du plan d'actions 2023-2030. Lors de la réunion organisée en juin 2022, le cap adopté, les actions menées et le bilan de la première stratégie locale 2016-2022 ont été présentés aux Canaulais au travers d'une réunion avec le comité local de concertation.

La phase de concertation avec les habitants et représentants d'associations, ainsi que l'expression de leurs interrogations et remarques pendant la réunion, ont ainsi permis de mesurer :

La perception des premiers résultats et des actions, notamment :

- L'importance de l'appropriation de la projection du recul du trait de côte par la population riveraine ;
- L'importance de l'appropriation du contexte juridique et réglementaire ;
- Le partage de la connaissance et des mesures de vigilance, de prévention et de gestion de crise ;

La perception des enjeux pour le futur :

- Le partage des enseignements des études de relocalisation ;
- La perception de l'action foncière engagée ;
- Les effets de l'intégration du risque dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment la mise en place d'un zonage d'urbanisme réversible UBI ;
- Les actions de lutte active à poursuivre et à mener dans une phase transitoire à 2050.

8.1. La conscience du risque

Lors de la concertation du bilan, sur les axes de la stratégie locale relatifs à la notion de vulnérabilité du front de mer et à la conscience du risque, les habitants ont exprimé un **sentiment général de sécurité** généré par les ouvrages de protection en dur et accentué dans les secteurs rétro-littoraux plus éloignés du phénomène direct. Les réactions et propos du public se sont concentrés sur **la valorisation des biens immobiliers confrontés au phénomène d'érosion**. Les personnes présentes ont exprimé plusieurs questionnements :

- Quant à la **valorisation des biens immobiliers situés sur le littoral** : comment évaluer un bien exposé à un risque ? Comment prendre en charge l'impact du risque ? Il a été affirmé par les personnes présentes qu'aujourd'hui, la valeur des biens est préservée grâce à la couverture du risque par les investissements réalisés sur le front de mer pour renforcer l'ouvrage, et qu'aucune dévalorisation des biens n'est pour l'instant observée ;
- Plusieurs habitants ont suggéré la réalisation par la commune d'une **évaluation coûts / bénéfices**, afin d'identifier les différences entre ces biens immobiliers et les coûts de confortement de l'ouvrage de protection ;
- Il a également été affirmé que les **revenus de location ou les montants des acquisitions** seraient progressivement amenés à baisser au vu du risque érosion.
- Par ailleurs, un **potentiel accroissement de la vulnérabilité** a été relevé par certains habitants, la protection en dur étant à même, selon eux, de « masquer le risque » réel auquel le bien peut être confronté ;
- Une proposition de **présenter le risque à chaque transaction immobilière** a par la suite été formulée, comme l'institue désormais la loi Climat et Résilience.

Réponses de la commune :

- Les Stratégies Locales de Gestion de la Bande Côtière sont désormais reconnues à travers la loi Climat et Résilience. Les dispositions introduites dans la loi (notamment le bail réel, le droit de préemption érosion, le mécanisme de décote) vont dans le sens de ce que demande les élus néo-aquitains, notamment canaulais, depuis longue date, pour gérer leur bande côtière.
- L'évaluation coûts / bénéfiques des différents scénarios de gestion de la bande côtière a été menée : dans le cadre des travaux de 2015 pour l'appel à projet national sur la relocalisation, une évaluation des coûts et des retombées en particulier des scénarios de lutte active et de relocalisation, avec ses variantes, a été réalisée. Cette évaluation coûts / bénéfiques intègre une approche plus large dite multi-critères, à laquelle a contribué à l'époque le comité local de concertation. D'ailleurs, ces approches comparatives sont incontournables pour la validation d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière. De ces analyses ont été dégagées les lignes politiques à court, moyen et long termes, qui tenaient compte des résultats et des possibilités d'agir à droit constant. Enfin, il a été rappelé la démarche stratégique transitoire menée entre 2020 et 2050, où le confortement de l'ouvrage permet de « se donner le temps pour permettre une future relocalisation si un tel scénario est décidé ».
- Un dispositif « information acquéreur locataire » est actif depuis 2017 à Lacanau auprès des acquéreurs potentiels, il est le fruit de la concertation engagée par la commune avec les agences immobilières et notariales dès la validation de la stratégie locale « érosion ». C'est par cette information qualifiée obtenue auprès de leur professionnel que les potentiels acquéreurs se tournent ensuite, s'ils le souhaitent, vers la municipalité pour avoir connaissance du projet municipal en matière d'érosion. Près d'une centaine d'échanges mails a ainsi eu lieu entre 2017 et 2022. La loi Climat et Résilience et surtout le décret n°2022-1289 étend le dispositif IAL à l'érosion côtière.
- En complément de ce dispositif actif à Lacanau avant la loi, il faut noter aujourd'hui le propos du maire, interpellé sur ces sujets par les Canaulais et les investisseurs, par les élus littoraux de France ou les médias, et qui invite les acquéreurs de biens en front de mer à opter pour un nouveau rapport à leur patrimoine. Celui-ci ne sera probablement ni revendu avec plus-value ni transmis aux enfants à moyen terme, c'est un achat plaisir.
- La commune de Lacanau est en convention avec l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, créé en 2017, depuis 2018. La veille foncière effectuée dans ce cadre a démontré que les transactions immobilières opérées dans le périmètre de vulnérabilité par la puissance publique observent une certaine contenance. Il s'agira, dans le cadre de la future stratégie locale « érosion », de prolonger la réflexion, et dès à présent d'étudier la mise en place du mécanisme de décote et d'évaluation des biens par les Domaines prévu par la loi Climat et Résilience.
- Les dispositions du règlement d'urbanisme en vigueur sur le périmètre de vulnérabilité contribuent très fortement à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Les relocalisations des équipements publics décidées donnent également un signal de « recul » qui sera concret d'ici 3 à 5 ans une fois les opérations effectuées, elles concernent les parkings du front de mer, le poste de secours central et la maison de la glisse.

8.2. La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et la prise en compte de l'érosion côtière dans l'urbanisme

Les réactions et propos du public relatifs à l'urbanisme et à la relocalisation se sont concentrées sur **l'efficacité des mesures de réduction de la vulnérabilité** et sur le concept de **réversibilité**. Les personnes présentes ont exprimé des questionnements :

- **Quant à la réduction effective de la vulnérabilité du front de mer** : pour certains, la vulnérabilité ne semble « pas avoir été réduite, mais accrue ces dernières années ».
- Sur la **réversibilité** des aménagements proposés par la commune : quel temps de retour sur investissement ? Quel bilan carbone et modalités pratiques de mises en œuvre ?
- Sur la **pertinence du portage foncier des biens privés par un acteur public** (bâtiments d'activités économiques, logements...).

Réponses de la commune :

- Pour évoquer la réduction de la vulnérabilité avec un nouvel angle, la commune de Lacanau informe de la conduite actuelle d'un programme de recherche avec l'IRSTEA et l'Université de la Rochelle, dans la continuité de l'enquête « perception des risques » menée en 2014. Lacanau est, avec Capbreton, un des deux territoires d'étude de ce programme « Shoreline » (Stratégies adaptatives, choix résidentiels et relocalisation face au risque littoral en Nouvelle-Aquitaine) qui porte sur les liens entre les choix résidentiels et la perception du risque. Il s'agit d'aider les acteurs multiples sur la faisabilité d'une stratégie de relocalisation face au risque d'érosion, et en tout cas à construire et à valider les scénarios d'adaptation à l'échelle des territoires. Ce projet a fait l'objet de plusieurs communications par la Ville de Lacanau, en particulier dans le magazine municipal n°71 de l'été 2020.
- Par ailleurs, une actualisation de l'étude de relocalisation 2100 a été portée dans le projet partenarial d'aménagement (PPA) Trait de côte de Lacanau signé en décembre 2021 et sera une action de la future stratégie locale de gestion de la bande côtière.
- Les actions de communication et concertation, auxquelles la commune accorde une place particulièrement importante, seront poursuivies et intensifiées. Il s'agit d'un enjeu central, afin de s'assurer que les habitants ont conscience des avancées réalisées en termes de réduction de la vulnérabilité, et qu'ils disposent d'une information.
- En matière de retour sur investissement, l'activité des autres collectivités est observée ainsi que l'activité privée. Sur le projet de ré-aménagement du front de mer, dont la livraison est prévue en 2027, le temps de retour (plutôt que « sur investissement », s'agissant d'un projet public) de 25 ans est celui validé par la commune, il est corrélé avec le cap de protection du front de mer à l'horizon 2050. Le projet incarne des notions de sobriété et réversibilité avec notamment une limite de réversibilité sur le front de mer principal, démontable facilement sur une portion d'interface avec le futur ouvrage et un remblai effectué avec les matériaux sains d'évacuation des autres secteurs de projet.
- La commune n'est pas encore dans une démarche de bilan carbone, mais la politique de développement durable s'incarne aussi dans les marchés publics et sur le projet de ré-aménagement du front de mer sur les provenances, la rusticité des matériaux et végétaux. Le recul de la voiture est un point très fort du projet, la végétalisation également de même que la ré-utilisation des matériaux sains évacués.
- La convention avec l'Etablissement Public Foncier poursuit les objectifs de la municipalité en matière de ville océane, attractive toute l'année par ses espaces publics parcourables en mobilités douces et amènes, par ses animations publiques et privées, par le dynamisme commercial. La commune a pour objectif de contribuer à la diversification des commerces et services sur la ville océane et œuvre en ce sens, notamment pour l'artisanat de créateurs, avec les autres opérateurs compétents en matière de développement économique. Le logement est également un sujet majeur pour Lacanau, en particulier pour les publics jeunes, primo-accédants et travailleurs saisonniers.

8.3. Les dispositifs de lutte active

Finalement, les réactions et propos du public relatifs aux dispositifs de lutte contre l'érosion ont à la fois porté sur **la lutte active douce et dure**.

Les personnes présentes ont exprimé des questionnements :

- Sur l'**essai sur canal à houle** : il s'agit d'une « piste intéressante », qu'il conviendra de compléter et d'approfondir avec des essais 3D à « cuve à houle », afin de mesurer l'impact des épis existants par rapport aux perrés ;
- Sur la **comparaison des coûts/bénéfices de l'ouvrage existant par rapport au futur ouvrage** ;
- Sur le **piétinement des dunes et les dispositifs de communication sur place** : une « mesure efficace sur la plage centrale, mais qui semble s'avérer moins efficace sur les autres plages ». Une certaine difficulté de mobilisation des vacanciers et des nouvelles mobilités (fat bike sur les plages et les dunes) a également été soulevée. Les habitants ont recommandé la mise en place de mesures « plus fortes » afin que les vacanciers aient conscience de la nécessité de ne pas s'aventurer sur ces espaces protégés. ;
- Sur la **nécessité des rechargements de sable**, certains faisant le constat d'un déficit des apports sableux. Cette ressource est à « gérer avec précaution ». La laisse de mer constitue un élément important pour l'écosystème littoral, il est donc nécessaire de la protéger et de limiter les impacts sur les espèces, ce qui exige des précautions spécifiques.
- Finalement, sur les **conséquences des efforts déployés** : vont-ils contribuer à positionner de nouveaux espaces de consommation ? Sont-ils avant tout destinés à protéger la station ? Un habitant a notamment mentionné qu'à chaque restauration de dunes, on y adosse des terrasses en bois... », questionnant ainsi l'utilité des mesures en place pour renaturer le milieu.

Réponses de la commune :

- La commune a rappelé que l'ouvrage créé en 2014 avait été réalisé en condition d'urgence, et qu'il a été régularisé administrativement au cours de la première stratégie locale 2016-2022. Un diagnostic a posteriori a été réalisé. Ses conclusions statuent sur : la nécessité de l'ouvrage pour protéger la bande littorale, la nécessité de l'ouvrage pour protéger les biens de « premier rang », le non-dimensionnement de l'ouvrage pour faire face aux événements à venir, la fragilité de l'ouvrage à court terme à l'érosion en crête. A la suite, et comme présenté dans plusieurs publications auxquelles les personnes font sûrement référence, il a été décidé de réaliser des modélisations physiques 2D en canal à houle. Celles-ci ont confirmé la vulnérabilité de l'ouvrage à court et moyen termes, motivant son confortement d'une part et le dimensionnement d'un ouvrage « horizon 2050 » d'autre part.
- Pour la stratégie locale suivante (2023-2030), il est prévu d'intégrer les épis aux études, notamment pour évaluer leur efficacité actuelle et leur devenir. Il est également prévu de conduire des modélisations physiques 3D, à confirmer avec les experts qui seront mandatés pour le dimensionnement de cet ouvrage « horizon 2050 ».
- Dans le cadre des plans-plages, la commune de Lacanau n'a fait que renforcer les dispositifs anti-piétinement. C'est ainsi que, du nord au Super sud, là où la surveillance des plages s'effectue, des kilomètres de ganivelles sont apposées chaque saison pour protéger les espaces dunaires y compris les banquettes de dunes. La communication sur site est à renouveler au fur et à mesure, c'est déjà le cas sur le secteur Super Sud avec la réhabilitation du plan-plage qui a été livrée en 2020.

Un plan de communication est en cours d'établissement avec Bordeaux Métropole sur les plages,

dans l'objectif de mieux toucher le visiteur.

L'expérience ferretcapien de régulation des fat bike a été suivie avec grand intérêt, c'est en effet une problématique relevée par l'équipe municipale.

- Dans le cadre de la prochaine stratégie locale « érosion », la commune va s'attacher à (1) trouver de nouvelles façons de communiquer sur la préservation des milieux naturels comme évoqué au point précédent (avec les scolaires, avec les métropolitains) et à (2) s'adapter aux nouvelles mobilités et au public qui ne connaît pas le milieu.
- Aucun prélèvement de sable n'est bien entendu réalisé sur les laisses de mer. Les prélèvements se font via des interventions ponctuelles sur les sables inertes de bancs mobiles repérés en sortie d'hiver et en décapage limité. Les volumes de la respiration naturelle se font sur des ordres de grandeur pouvant aller de +260 000 m³ à -400 000 m³ (mesures de l'observation du littoral local de Lacanau). Les prélèvements de sable pour le rechargement se font une fois par an, au plus près des besoins et pour protéger l'ouvrage (ses fondations, les « épaules » et les accès). Ce sont à peine 5000 m³ en moyenne qui ont été rechargés annuellement depuis 2016, avec une régularisation administrative opérée en 2019.
- Il n'y a pas de développement commercial du front de mer prévu dans l'opération de réhabilitation de celui-ci.

Afin de poursuivre le processus de mobilisation de la population, une plaquette de communication à destination des habitants est éditée avec le présent rapport dans l'objectif de présenter les principaux éléments du bilan de la stratégie locale de gestion de la bande côtière 2016-2022 de Lacanau.

La concertation sera également poursuivie à travers l'organisation de différentes réunions visant à préparer le plan d'actions « érosion » 2023-2030.



9. PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN PLANS D' ACTIONS DE LA STRATEGIE

Les enseignements tirés de l'évaluation de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) 2016-2022 de Lacanau permettent de bénéficier de pistes de travail pour **actualiser la stratégie locale** et surtout esquisser le nouveau plan d'actions, tant sur la conduite de la stratégie en elle-même que sur ses modalités d'élaboration et son contenu.

L'évaluation a également mis en évidence les bénéfices retirés de **retours d'expériences** d'autres stratégies locales de Nouvelle-Aquitaine qui pourraient inspirer la future stratégie locale de Lacanau, celle-ci devant également s'inscrire **en continuité de ce qui est fait depuis plus de 10 ans**.

9.1. L'élaboration et le contenu du prochain plan d'actions

9.1.1. Les modalités d'élaboration du prochain plan d'actions

La notion de **temporalité** dans la future stratégie locale semble encore plus essentielle à la lumière des enseignements tirés de la stratégie actuelle, et ce à plusieurs titres :

- L'ambition du plan d'actions « érosion » et la durée de déploiement de la nouvelle stratégie sont en correspondance étroite, étant à inclure les temps administratifs divers (passation des marchés, instructions réglementaires) ainsi que les temps de gouvernance et de concertation amenant à la décision ;
- La stratégie d'action pourra utilement concilier, comme en 2016-2022, les actions d'urgence et de court terme ou récurrentes avec les actions de long terme ;
- La prochaine stratégie locale viserait également à **asseoir les choix combinés de moyen terme transitoire** (2050), reposant sur l'ouvrage de protection et la ville océane, **et les réflexions pour le long terme** avec notamment un approfondissement de la faisabilité de la relocalisation à 2100 contractualisé au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). Cette évolution en parallèle des axes 6 et 7 avec l'axe 5 est un souhait de la commune de Lacanau.

Afin de rendre plus lisible la stratégie transitoire de moyen terme (2050), la commune souhaite préciser **le rôle de la décennie 2023-2030** au sein de la période transitoire 2020-2050 en donnant une vision claire et partagée. Le terme de « transitoire » pourrait être exploré, avec notamment la mention d'un démantèlement ou d'un retour à un état antérieur, ou bien la mention d'un état « jalon nécessaire » vers une perspective plus pérenne.

Enfin, au moment de la construction du nouveau plan d'actions « érosion », et au regard des niveaux financiers d'action pressentis, il semblerait important de travailler avec plusieurs scénarios techniques en adéquation avec des scénarios financiers. Le retour d'expérience canaulais et régional montre que la temporalité des stratégies locales de gestion de la bande côtière de Nouvelle-Aquitaine et leur montage financier sont imbriqués, les programmes opérationnels et règlements d'intervention étant déterminants pour solliciter les partenaires publics (échéances, axes de soutien, éligibilité des dépenses...).

9.1.2. Le calendrier d'actualisation de la stratégie locale

Le calendrier de mise en œuvre la stratégie actualisée sur la période 2023-2030 pourrait veiller à ne pas engager trop rapidement les actions qui nécessitent du temps pour être acceptées, comme la commune de Lacanau y a veillé jusqu'ici malgré des recouvrements d'échéances différentes. Les actions les plus complexes et les plus lourdes à mettre en œuvre pourront être identifiées, afin d'être engagées le plus tôt possible pour s'assurer de leur bon achèvement d'ici la fin de la période contractualisée, et ce dès lors que les conditions de faisabilité seront établies (études préalables, livraison des données brutes, etc.).

Un calendrier prévisionnel d'avancement des actions, identifiant par exemple les temps d'instruction des dossiers) pourra être formalisé afin de faciliter la consommation des crédits et assurer la mise en œuvre complète des actions. Un tel calendrier a été réalisé pour la stratégie locale 2016-2022 et ajusté au fur et à mesure notamment avec les temps administratifs qui avait été insuffisamment anticipés. Cela suppose que le cadrage réglementaire soit initié au plus tôt, sans être possible avant les phases d'avant-projet.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage technique appuyant la communauté de communes Médoc Atlantique et la commune de Lacanau serait recrutée probablement dès courant 2022 pour le suivi de la conception-réalisation de l'ouvrage « horizon 2050 », et sera garante du respect du calendrier de mise en œuvre de cette action phare, avec laquelle interagit le ré-aménagement du front de mer.

Le socle de la prochaine stratégie pourrait reposer sur une valorisation des éléments techniques acquis de 2016 à 2022, enrichie du bilan et de la redéfinition de la stratégie locale future. Ce volet technique et stratégique serait complété par un **volet d'ingénierie financière** plutôt partenarial, dont l'objectif serait d'identifier des modalités de financements innovants et/ou alternatifs, mais également d'initier une réflexion sur différents scénarios avec par exemple un « plan B » dans le cas où le niveau de financement des partenaires serait inférieur à la période 2016-2022.

Le **volet évaluation et bilan de la future stratégie** pourrait être prévu dès la rédaction de la prochaine stratégie locale.

Enfin, la **communication** qui accompagnera l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine stratégie pourrait se construire autour d'un discours allant de la « culture du risque » vers là « **conscience du risque** », **dans la limite du sentiment de sécurité généré par les aménagements transitoires du front de mer.**

9.2. La conduite de la stratégie locale actualisée

9.2.1. La gouvernance

9.2.1.1. *Un équilibre à trouver entre la commune de Lacanau et la communauté de communes Médoc Atlantique*

La question du portage est centrale pour la future stratégie : beaucoup de stratégies locales ont été adoptées avant l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) en 2018.

Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, l'érosion du trait de côte a été in fine, après plusieurs questions posées au niveau nationale, rattachée à l'item 5 de l'article L.211-7 du code de l'environnement « La défense contre la mer », compétence détenue par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Pour la stratégie locale 2016-2022 de Lacanau, il a été fait le choix de maintenir une animation portée par la commune, et d'impliquer la communauté de communes Médoc Atlantique de manière partenariale. Ce système fonctionne relativement bien.

La question de l'articulation entre les interventions :

- qui relèvent de la compétence GEMAPI dans la stratégie – et donc de la communauté de communes Médoc Atlantique (actions relatives aux ouvrages notamment) ;
- de celles qui n'en relèvent pas ;

nécessitera une clarification en amont de la stratégie locale actualisée pour la période 2023-2030.

Certaines actions trouvent en effet une pertinence à l'échelle communale, notamment par rapport à la nature des enjeux : communication et concertation avec le grand public, liens avec les autres projets communaux (projet de transformation de la station balnéaire en ville océane, Plan Local d'Urbanisme, animation du Projet Partenarial d'Aménagement, Agenda 21 notamment), proximité des élus communaux. Une ressource communale devrait être conservée pour ces actions.

A l'échelle du littoral néo-aquitain, l'animation des stratégies locales actualisées va se partager entre les EPCI et les communes avec des montages variés. L'enjeu est de mettre en place **progressivement des moyens à ces deux échelles**. Cette nouvelle répartition des tâches impliquerait en effet une montée en puissance de l'EPCI en termes d'ingénierie ; d'autant que la communauté de communes Médoc Atlantique pilote également deux autres stratégies, et que la compétence GEMAPI ne se limite pas à l'érosion côtière.

9.2.1.2. Un élargissement du tour de table

De nouveaux acteurs sont susceptibles d'intégrer le tour de table. Dans le cadre du présent bilan, il a été évoqué l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine, créé tout récemment et déjà partenaire de la commune de Lacanau. L'EPF est signataire du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de décembre 2021.

Une réflexion sur l'intégration de l'Agence d'urbanisme serait également opportune.

9.2.2. L'animation

La dynamique d'animation de la stratégie locale de gestion de la bande côtière initiée par Lacanau pourrait être maintenue autour de quatre missions :

- animation – suivi global ;
- technique ;
- communication – concertation ;
- et administratif-financier.

La répartition de ces missions entre la commune de Lacanau et la communauté de communes Médoc Atlantique pourrait être clarifiée et formalisée en amont de la stratégie locale actualisée pour la période 2023-2030.



9.2.3. Le suivi

Le suivi de la prochaine stratégie locale, ainsi que sa mise en œuvre et sa visibilité pourront être facilités par la constitution d'un tableau de bord :

- Spécifique à la stratégie locale de Lacanau ;
- A l'échelle de la communauté de communes Médoc Atlantique pour les trois stratégies communautaires : Soulac-sur-Mer/Le Verdon-sur-Mer, Grayan/Vensac/Montalivet/Naujac-sur-Mer, Lacanau.

Dans ce dernier cas, des pistes de mutualisation entre les trois stratégies portées par la communauté de communes pourront être identifiées.

9.2.4. La capitalisation

La **capitalisation** des données et des informations pourrait également constituer un élément structurant de la prochaine stratégie locale. Le partage avec les partenaires du catalogue de données acquis, ainsi que l'utilisation de ce catalogue permettront de gagner en lisibilité.

De même, la systématisation de la livraison, le partage et l'archivage des données acquises par les prestataires à la commune devrait être poursuivie et mise en cohérence entre les trois stratégies communautaires.





Les chiffres clés du bilan

1 ouvrage de protection du front de mer régularisé et en voie d'être conforté, **35 000** m³ rechargés en sable en 7 ans sous l'égide d'un plan de gestion des sédiments expérimental

3 comités locaux de concertation, **4** forums avec **3** grands témoins

1 exposition fixe en plein air, **2** expositions temporaires et **1** exposition digitale, **4 500** photographies reconduites sur 30 points de vue de la bande côtière

1 observatoire du littoral actif sur le volet hydro-sédimentaire (depuis 2016) et naturaliste (depuis 2021)

Plus d'informations :

www.lacanau.fr



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**
Liberté
Égalité
Fraternité



De l'estuaire à l'océan !

Conception : Ville de Lacanau



Novembre 2022